

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 25 avril 2023
N° 2023.04.25_7.

Point 7 – Patrimoine

- **Dossier d'expertise pour le projet de construction de la tranche 2 de la MAPI (Maison de l'Action Publique Internationale) dite LA RUCHE, sur le campus d'Annecy**

*Vu le code l'éducation,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié,*

► **Le conseil d'administration :**

- *approuve le projet de construction de la tranche 2 de la MAPI (Maison de l'Action Publique Internationale) dite LA RUCHE sur le campus d'Annecy, tel qu'annexé à la présente délibération,*
- *autorise le président de l'université à transmettre ce dossier d'expertise au rectorat pour instruction et validation.*

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	02 MAI 2023 02 MAI 2023
Modalités de recours contre la présente délibération : <i>La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</i>		



Conseil d'administration

- Séance du 25 avril 2023 -

DOSSIER d'EXPERTISE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA TRANCHE 2 DE LA MAPI (Maison de l'Action Publique Internationale) dite LA RUCHE, SUR LE CAMPUS D'ANNECY

Affaire suivie par : V DEGLAIRE / P ROGER
Composante / Direction / Service : Direction du Patrimoine
Coordonnées : 04 79 75 84 72

Références réglementaires

Vu la circulaire ESRS2016520C du 16/07/2020 parue au BO n°32 du 27/08/2020 concernant les procédures d'expertise des opérations immobilières,

En référence au Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS) de la Haute-Savoie 2023-2028, adoptée en séance du 13/03/2023 par le Département de la Haute Savoie par délibération CD-2023-011

Présentation du point

L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) connaît depuis plus de dix ans une croissance régulière de ses effectifs liée à la démographie des Pays de Savoie, à l'attractivité de ses formations et à ses résultats académiques.

La répartition des étudiants sur trois sites distincts, Jacob-Bellecombette, Le Bourget-du-Lac, et Annecy nécessite une adaptation et une modernisation ambitieuse des lieux d'apprentissage et de documentation, au plus proche des étudiants, sur chaque campus, répondant à l'accroissement des besoins.

Le campus d'Annecy accueille plus de 4 900 étudiants au sein de l'IUT d'Annecy, de l'IAE Savoie Mont Blanc et de l'école d'ingénieurs Polytech Annecy-Chambéry.

Comme explicité dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI 2020-2025) et pour répondre à la dynamique démographique et économique très forte du département de la Haute Savoie, l'USMB a choisi de développer plus de filières sur le campus annécien. Suite au schéma directeur d'aménagement immobilier réalisé pour Jacob-Bellecombette et finalisé en 2019, il a été acté de rapprocher les enseignements des départements LEA de la composante LLSH et Management International de l'IAE, actuellement localisés à Jacob Bellecombette, du campus d'Annecy.

La construction de la MAPI est inscrite au 14^e CPER pour un montant de 12,9 M€ TTC, financée par tiers par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et le Département de la Haute-Savoie. Il permet la réalisation d'une tranche ferme de travaux.

En attente des financements du CPER 15, conclu début 2023, le projet de construction de la MAPI avait été décomposée en trois tranches fonctionnelles qui ont été étudiées en parallèle entre 2018 et 2022.

Le bâtiment 1 comprend la tranche ferme du projet.

Le bâtiment 2 comprend la première tranche optionnelle, dont un amphithéâtre de grande capacité, et la deuxième tranche optionnelle nommée « La Ruche ».

Les financements totaux ayant été actés par la conclusion du CPER 15 début février 2023, et inscrits dans le SDDUS 2023-2028 du Département de la Haute-Savoie, l'ensemble du projet (trois tranches) pourra être réalisé.

Le dossier d'expertise de la MAPI initial a été validé par le Conseil d'Administration de l'USMB du 27 février 2018 et a permis la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département de la Haute-Savoie, par arrêté du Préfet de

Région en date du 23/10/2018. Pour valider la construction des tranches optionnelles, un dossier d'expertise complémentaire doit être présenté au Rectorat.

Ainsi le projet de la MAPI doit permettre :

- L'accueil des départements LEA de l'UFR LLSH et Management International de l'IAE ;
- L'accueil de chaires internationales et de chaires de la Fondation USMB ;
- Le développement des relations USMB/entreprises, le développement des actions du Club des Entreprises et de PITON ;
- Un enseignement adapté à l'ère de la transformation numérique au travers de pratiques pédagogiques nouvelles (espaces de coworking en lien avec les entreprises, lieux de travail numériques, mobilier adapté, etc.), avec un amphithéâtre modulable d'une capacité de 350 places tant pour les formations que pour l'accueil de colloques ou des manifestations réalisées en partenariat avec l'extérieur (autres universités françaises et étrangères, etc.) : **ces derniers éléments sont intégrés dans les tranches optionnelles 1 et 2 ; objet du dossier d'expertise complémentaire.**

Ce deuxième bâtiment rassemble l'ensemble des fonctions liées à l'entrepreneuriat sur le site d'Annecy, à l'accueil de manifestations et à la diffusion de la connaissance, également utilisables pour les besoins de formation. Cette tranche complètera l'équipement du campus par la création de lieux actuellement inexistantes qui deviendront très rapidement indispensables pour faire face à l'augmentation de l'activité d'enseignement, du nombre d'étudiants et de la croissance des partenariats avec les entreprises.

Il représente 1 890 m² de SU et la possibilité d'accueillir plus de 890 personnes dont 760 étudiants, avec un amphithéâtre et sa régie, des salles de séminaires et de coworking de 90 et 100 m², un espace de rencontre de 105 m², des salles projets de 175 m², six salles de TD de 75 m², trois salles de réunion de 20 à 25 m², des espaces de convivialité et des bureaux.

En terme de flux d'étudiants, l'équipement global devrait accueillir 900 étudiants dans un premier temps avec une montée en charge progressive jusqu'à 1 200 étudiants lors de l'ouverture des nouvelles formations.

Le calendrier global de l'opération a vu la réalisation des études de programmation entre 2017 et 2019, puis le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en février 2019, qui a abouti au choix d'une équipe en juin 2020. Les études de conception ont été finalisées en mai 2022. Le permis de construire déposé en janvier 2022 a été validé par arrêté municipal le 09/06/2022. La première consultation de travaux lancée à l'été 2022 a été rendue infructueuse ; la deuxième est en cours, pour une notification des marchés prévue en juillet 2023 en vue de démarrer la préparation des travaux en septembre 2023. L'objectif est de livrer le bâtiment au printemps 2026 pour une mise en service dès septembre 2026.

Texte qui formalise la proposition de délibération

► Il est proposé au conseil d'administration de valider le projet de dossier d'expertise pour la réalisation de la tranche optionnelle de la MAPI, dite la Ruche, sur le campus d'Annecy avant transmission pour instruction par les services de l'Etat.

Dossier d'expertise
pour le projet

La RUCHE,
EXTENSION DE LA MAISON DE L'ACTION PUBLIQUE ET
INTERNATIONALE
SUR LE CAMPUS D'ANNECY

Opération inscrite au **CPER 15**

Sommaire

1. CONTEXTES, OBJECTIFS ET PROJET RETENU	3
1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION	3
1.1.1. CONTEXTE GENERAL	3
1.1.2. STRATEGIES DE L'ETAT ET COHERENCE DU PROJET PAR RAPPORT A CELLES-CI	3
1.1.3. STRATEGIES LOCALES	4
1.1.4. STRATEGIE DU PORTEUR DE PROJET	5
1.1.5. COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE SITE	5
1.2. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	6
1.2.1. ENJEUX ET OBJECTIFS	6
1.2.2. CONTEXTE FONCIER	7
1.2.3. SERVICES CONCERNEES ET IMPACTES PAR LE PROJET	9
1.3. OBJECTIFS DE L'OPERATION	10
1.3.1. OBJECTIFS FONCTIONNELS GENERAUX	10
1.3.2. OBJECTIFS FONCTIONNELS DETAILLES	12
1.3.3. OBJECTIFS ARCHITECTURAUX	15
1.3.4. OBJECTIFS ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	15
1.3.5. OBJECTIFS D'EXPLOITATION MAINTENANCE	17
1.4. DONNEES JURIDIQUES	18
2. LA SITUATION ACTUELLE	19
2.1. PANORAMA DE L'EXISTANT	19
2.2. DIFFICULTES ET INADAPTATIONS DES LOCAUX ACTUELS	19
2.2.1. SUR LE CAMPUS DE JACOB-BELLECOMBETTE	19
2.2.2. SECURITE, CONFIGURATION, VETUSTE, ACCESSIBILITE, DIMENSIONNEMENT, CONFORT THERMIQUE... ..	21
2.3. ETAT DES LIEUX DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	22
2.4. LA SITUATION FUTURE DU SITE SANS PROJET : « OPTION DE REFERENCE »	22
3. PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES	23
3.1. LES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES : SYNTHESE	23
3.2. LE SCENARIO PRIVILEGIE RETENU PARMIS LES OPTIONS POSSIBLES	23
3.2.1. DIMENSIONNEMENT DU PROJET	23
3.2.2. DIMENSIONNEMENT DES CONSTRUCTIONS : DIMENSIONNEMENT SPECIFIQUE DU PROJET LA RUCHE	25
3.2.3. PERFORMANCES TECHNIQUES SPECIFIQUES	30
3.2.4. TRAITEMENT DES RESEAUX & BRANCHEMENTS	30
3.3. SYNTHESE DE L'ENSEMBLE DES SCENARIOS	31
3.4. PROCEDURE, RISQUES, DONNEES FINANCIERES ET CONDUITE DU SCENARIO	33
3.4.1. CHOIX DU MODE DE REALISATION ET DE LA PROCEDURE	33
3.4.2. ANALYSE DES RISQUES	33
3.5. COUTS ET SOUTENABILITE DU PROJET	35
3.5.1. COUTS DU PROJET	35

3.5.2.	FINANCEMENT DU PROJET	36
3.5.3.	DECLARATION DE SOUTENABILITE.....	36
3.6.	ORGANISATION DE LA CONDUITE DE PROJET	37
3.6.1.	MODALITES DE LA CONDUITE DE PROJET.....	37
3.6.2.	ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	37
3.6.3.	PRINCIPES D'ORGANISATION	37
3.6.4.	PRESTATIONS EN REGIE	38
3.6.5.	PRESTATIONS EXTERNALISEES	38
3.7.	PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION	39
4.	<u>ANNEXE 1 – TABLEAU DES COÛTS D'INVESTISSEMENT</u>	40
5.	<u>ANNEXE 2 – DELIBERATION USMB.....</u>	41
6.	<u>ANNEXE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</u>	42
6.1.	DELIBERATION DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE DE CONFIRMATION DE SOUTIEN FINANCIER (CPER15) ET APPROBATION DU SDDUS	42

1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1. Contexte de l'opération

1.1.1. Contexte général

L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) connaît depuis plus de dix ans une croissance régulière de ses effectifs liée à la démographie des Pays de Savoie, à l'attractivité de ses formations et à ses résultats académiques. La répartition des étudiants sur trois sites distincts, Jacob-Bellecombette, Le Bourget-du-Lac, et Annecy nécessite une adaptation et une modernisation régulière et ambitieuse des lieux d'apprentissage et de documentation au plus proche des étudiants, répondant à l'accroissement des besoins. Le campus d'Annecy accueille environ 4 900 étudiants au sein de l'IUT d'Annecy, de l'IAE Savoie Mont Blanc et de l'école d'ingénieurs Polytech Annecy-Chambéry.

En marge du schéma directeur immobilier et d'aménagement du campus de Jacob-Bellecombette, il a été acté que le département LEA de l'UFR LLSH et le département Management international de l'IAE Savoie Mont Blanc seraient localisés à Annecy à la livraison de la Maison de l'action publique et internationale (MAPI).

Le dossier d'expertise de la MAPI a été validé par le Conseil d'Administration de l'USMB du 27 février 2018. Le financement dédié à la construction de la MAPI est inscrit au 14° CPER pour un montant de 12,9 M € TTC, financés par tiers par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région Auvergne Rhône-Alpes, et le Département de la Haute-Savoie. Il permet la réalisation d'une première tranche de travaux.

La maîtrise d'ouvrage de la première phase de l'opération a été confiée au Département de la Haute-Savoie, qui en assure le portage. La délégation de la maîtrise d'ouvrage de la deuxième phase de l'opération à la même collectivité, soit le Département de la Haute Savoie, est un enjeu important qui doit permettre d'assurer la bonne cohérence de suivi, réalisation et livraison d'un bâtiment en adéquation avec les besoins.

À ce jour, les études de conception du projet de construction de la MAPI ont été réalisées conjointement pour la phase 1 et 2, et sont terminées. Le programme avait été établi sur la base de besoins exprimés en 2014. Les besoins pédagogiques et entrepreneuriaux ayant évolué depuis 2014, et il y a eu nécessité de prévoir l'extension des locaux prévus au dossier initial. Ainsi, en attente des financements complémentaires au CPER 14, la construction de la MAPI a été décomposée en deux tranches fonctionnelles :

- La première permet de réaliser les études globales, ainsi qu'une première partie de la construction, en tranche ferme, essentielle au besoin des formations à accueillir, dans l'enveloppe budgétaire disponible.
- La deuxième tranche, optionnelle, est destinée à réaliser les locaux visant le solde des besoins exprimés. Elle a été créée en attente de la confirmation des financements complémentaires et pour pouvoir être réalisée aussi rapidement que possible.

Dans le cadre de la programmation de la MAPI, il a été imposé aux équipes de maîtrise d'œuvre candidates de présenter la faisabilité de construire une extension ultérieure au bâtiment MAPI, dénommée « La RUCHE ».

Cette extension ultérieure devant représenter au moins 35% de la surface programmée (soit environ 2 000 m² SDP), elle sera constituée de salles d'enseignement complémentaires et de locaux tertiaires permettant le développement de la recherche et de la formation.

Cette contrainte a bien été prise en compte dans le cadre du concours.

Il est jugé nécessaire de réaliser, dès à présent, une extension de la tranche optionnelle de la MAPI, afin de continuer à accueillir les étudiants sur le campus d'Annecy dans les conditions de sécurité et de confort nécessaires à un enseignement de qualité.

Au stade des études pour la MAPI tranche ferme, l'implantation future de l'extension, nommée « bâtiment 2 », comprenant la TO1 de la MAPI (amphithéâtre notamment) et la TO2 (La Ruche) a été présentée en complément et surélévation du bâtiment de la tranche optionnelle (TO1) de la MAPI.

1.1.2. Stratégies de l'Etat et cohérence du projet par rapport à celles-ci

Sur les cinq grands objectifs fixés par le StratNES de septembre 2015, l'opération s'inscrit en particulier dans les enjeux de l'axe n°2, « Développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur » ainsi qu'à ceux de l'axe n°4, « Inventer l'éducation supérieure du XXI^e siècle ».

Initiée par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la stratégie nationale de recherche (SNR.) vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux en

maintenant une recherche fondamentale de haut niveau. En phase avec l'Agenda stratégique de la recherche et de l'innovation France Europe 2020, qui a défini les dix grands défis de la prochaine décennie, le projet de construction de la MAPI répond au moins aux 6 défis suivants :

- Défi 1 : Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique ;
- Défi 2 : Une énergie, propre, sûre et efficace ;
- Défi 4 : Santé et bien-être ;
- Défi 6 : Mobilité et systèmes urbains durables ;
- Défi 7 : Société de l'information et de la communication ;
- Défi 8 : Sociétés innovantes, intégratives et adaptatives.

Par ailleurs au niveau énergétique, l'Etat a fixé par la loi Energie-climat adopté le 8 novembre 2019, des objectifs ambitieux de :

- Sortie des énergies fossiles et développement des énergies renouvelables ;
- Lutte contre les passoires thermiques ;
- Instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation ;
- Régulation du secteur de l'électricité et du gaz.

L'opération de construction de la MAPI, y compris la Ruche participe donc pleinement aux objectifs de construction d'une société apprenante pour 2025 et aux deux premiers objectifs énergétiques ci-dessus définis.

Cohérence par rapport aux stratégies de l'Etat

Le bâtiment sera construit conformément aux différentes réglementations applicables aux constructions, en particulier le code de la construction et de l'habitation et notamment les textes relatifs à la sécurité (arrêté du 25 juin 1980) et l'accessibilité (loi du 11 février 2005).

La livraison du bâtiment étant prévue pour la rentrée universitaire 2026, dans le contexte mis en place par le Grenelle de l'environnement ainsi que les différents textes sur la transition énergétique, il devra répondre aux nouvelles exigences de la réglementation thermique et s'efforcer de tendre vers une certification E3 C1.

Dans un souci d'optimisation des surfaces construites pour les bâtiments de l'Etat, la surface utile nette du bâtiment tendra vers un ratio de 12m²SUN/agent et cherchera à être en dessous dans la mesure du possible.

Les locaux d'enseignement seront dimensionnés sur la base des ratios indiqués dans le référentiel des constructions universitaires en vigueur.

La rationalisation des surfaces passera également par la recherche d'une grande modularité des espaces facilitant les adaptations ultérieures aux nouveaux usages ou le reconditionnement du bâtiment. Le recours aux techniques d'enseignement numériques permettra en outre d'augmenter la modularité et l'adaptation fonctionnelle des locaux aux différentes techniques d'enseignement.

1.1.3. Stratégies locales

Outre son inscription au 14^e CPER, fortement portée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (MESR), la Région et le département de la Haute-Savoie qui apportent chacun le tiers du financement du projet, l'opération MAPI Tranche Ferme, répond également aux axes stratégiques du schéma régional enseignement supérieur recherche innovation (SRESRI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en contribuant à développer les pédagogies innovantes sur les territoires.

Une inscription complémentaire, au CPER 15 et dans le Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS) de la Haute-Savoie 2023-2028, est inscrite par ce Département à hauteur de 18,1 M€ TTC, pour permettre le financement de la tranche optionnelle de la MAPI, ainsi que de La RUCHE.

Ainsi l'ambition du SDDUS pour la Haute-Savoie est d'ancrer sur le territoire des structures d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence ouvertes sur l'international permettant de répondre à l'épanouissement du potentiel humain des étudiants, aux besoins du territoire et du tissu économique local. Le SDDUS doit ainsi contribuer à répondre tant aux besoins actuels que de préparer l'adaptation aux enjeux de mutation et de transition à venir.

1.1.4. Stratégie du porteur de projet

L'USMB est implantée dans les départements de Savoie et Haute-Savoie, plus précisément sur les communes de Chambéry, Le Bourget-du-Lac et Jacob-Bellecombette en Savoie et Annecy en Haute-Savoie. Elle a été créée en 1979 à partir de collèges universitaires constitués dès 1960. Pluridisciplinaire, elle forme chaque année plus de 15 000 étudiants dans les domaines des Sciences et Technologies, Art, Lettres et Langues, Droit, Économie, Gestion et Sciences Humaines et Sociales. La recherche s'effectue au sein de 18 unités de recherche, dont 11 unités mixtes de recherche (UMR), avec le CNRS, l'INRAE et l'IRD. Elle compte plus de 300 doctorants.

Elle est ancrée dans un territoire qui connaît une forte croissance démographique. L'espace Savoie Mont Blanc est le plus dynamique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et ce dernier est plus dynamique que la moyenne nationale. La population de Savoie Mont Blanc est désormais supérieure à celle du département de l'Isère (1,3 millions d'habitants). Les deux tiers de cette population sont situés en Haute-Savoie. Sur la décennie 1999-2009, la croissance démographique de Savoie Mont Blanc s'est élevée à 13%. Cette progression continue connaît un rythme particulièrement élevé sur le territoire haut-savoyard qui, depuis le début des années 1970, a vu sa population quasiment doubler.

Population au 1^{er} janvier (INSEE) – 2021-2022-2023 sont provisoires selon dernier recensement 2021 MAJ 01/2024

	1982	1990	1999	2009	2017	2021	2022	2023
Isère (38)	936 771	1 016 228	1 094 006	1 197 038	1 258 722	1 282 526	1 288 501	1 294 476
SMB (73+74)	818 180	916 547	1 004 937	1 136 801	1 238 534	1 285 574	1 297 887	1 310 064
Différentiel		+ 177 824	+ 166 168	+ 234 896	+ 163 417	+70 844	+18 288	+ 18 152

Avec des effectifs étudiants en croissance continue depuis 2008, l'USMB se place aujourd'hui dans une perspective de développement de son offre de formation. Plus précisément, celle-ci doit répondre au dynamisme économique du département de la Haute Savoie, aux caractéristiques actuelles et futures de sa démographie (plus de 850 000 habitants) et à l'attractivité croissante de l'USMB.

Comme explicité dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI 2020-2025), pour caler à la dynamique démographique et économique très forte du département de la Haute Savoie et pour rééquilibrer les sites chambérien et annecien, l'USMB a fait le choix de développer plus de filières sur le campus annecien. Le développement du campus haut-savoyard est indispensable pour équilibrer la répartition des étudiants et les formations supérieures sur le territoire Savoie Mont Blanc, académique et régional, avec un objectif de l'ordre de 10 000 étudiants sur chaque département. Le potentiel est présent et les collectivités acceptent de financer les constructions.

Cette diversification devant correspondre à la spécificité de la demande venue des territoires, il apparaît que le besoin en formations exprimé est principalement lié à l'économie, à l'entrepreneuriat, au droit, aux langues étrangères et, de manière générale, à l'ouverture sur l'international, ce qui résulte du positionnement stratégique de la Haute-Savoie, territoire en contact direct avec la Suisse et l'Italie.

En outre, le projet PITON (Projet étudiants–entreprises pour l'Innovation et la Transformation Numérique) de l'USMB a été retenu dans le cadre du volet Disrupt'Campus du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Ce nouveau cursus, connecté aux cursus classiques, vise à accélérer la transformation numérique du territoire, en particulier celle des PME et TPE au sein d'un environnement stimulant et en s'appuyant sur des outils performants.

Le développement de nouvelles thématiques de recherche en lien avec les formations internationales qui est envisagé en collaboration avec les unités de recherche déjà présentes sur le campus (IREGE, LISTIC, SYMME, en plus du LAPP et du LAPTh), permet ainsi de créer une nouvelle dynamique de recherche, et participe à l'accélération de ce phénomène de croissance des besoins.

1.1.5. Cohérence avec la politique de site

Comme exprimé dans le SPSI 2020-2025, l'USMB, appuyée de ses partenaires locaux, poursuit le développement du campus d'Annecy, avec l'objectif de 10 000 étudiants à terme.

Le projet de tranche optionnelle de la Maison de l'Action Publique et Internationale sur le campus d'Annecy est un des éléments phare du SPSI pour le campus d'Annecy. Il contribue en effet à renforcer la position de l'USMB comme lien entre le pôle d'enseignement grenoblois et le pôle lémanique tout en apportant une complémentarité aux formations déjà existantes. Ce lien qui existe depuis de

nombreuses années connaît actuellement une nouvelle dynamique forte avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de Suisse romande (UniGE, UniL, EPFL, HES-SO). Cela se concrétise à travers de nombreux projets INTERREG mobilisant les différents domaines de compétence de l'USMB (Langues, SHS, Ingénierie, Physique, Montagne et Tourisme) ainsi que par l'émergence de l'Alliance Campus Rhodanien, le renouvellement de la convention avec la HES-SO et la définition d'actions communes avec l'UniGE.

Le développement du campus et la croissance des effectifs étudiants sont accompagnés par les différents acteurs locaux. Des emprises foncières ont été réservées à proximité des actuelles implantations universitaires par l'agglomération, la ville et le département pour faciliter l'évolution du campus.

Les liens entre l'USMB et milieu entrepreneurial sont particulièrement dynamiques sur le campus avec la présence du siège du « Club des entreprises » de l'USMB, qui bénéficie à l'ensemble des formations déjà présentes. Ces liens avec le tissu économique s'intensifient dans un contexte de fort développement et d'attractivité du bassin annecien et du Genevois français. L'USMB et sa Fondation se positionnent comme des acteurs essentiels de ce développement territorial.

Le renforcement du campus par l'arrivée de formations spécialisées dans le domaine international permettra de renforcer les synergies avec le milieu de l'entreprise, notamment dans le domaine transfrontalier. Cette nouvelle dynamique pourra constituer le point de départ à la création de nouvelles formations, vecteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire.

Le campus d'Annecy accueille déjà diverses unités mixtes dans les bâtiments de l'université ainsi qu'une forte implantation du CNRS dont l'activité, de renommée internationale (participation à la découverte du boson de Higgs, des ondes gravitationnelles, etc.), est croissante. Le développement de nouvelles thématiques de recherche en lien avec les formations internationales est à envisager en collaboration avec les unités de recherche déjà présentes sur le campus (IREGE, LISTIC, SYMME, en plus du LAPP et du LAPTh), permettant ainsi de créer une nouvelle dynamique de recherche.

1.2. Présentation générale de l'opération

1.2.1. Enjeux et objectifs

La création d'une Maison de l'Action Publique et Internationale est une réponse apportée à cette double attente de l'établissement et du territoire. Le projet doit permettre, a minima :

- L'accueil des départements LEA de l'UFR LLSH et Management International de l'IAE actuellement accueillis sur le site de Jacob-Bellecombette, pour favoriser le regroupement sur le site d'Annecy des différentes formations et instituts de recherche en management et en ingénierie déjà présents, dans le contexte transfrontalier international et technologique de pointe induit par la proximité avec Genève (ONU, OIT, OMS, CERN, etc.). Il s'accompagnera du développement de doubles licences ou de parcours tournés vers l'international : droit-LEA (ouverture réalisée), économie sciences politiques relations internationales (ouverture réalisée), droit-économie-gestion, dont une partie des cours est ou sera dispensée en langue anglaise, ainsi que différents masters à coloration internationale (en lien avec les universités de Genève et d'Aoste, un master « commerce et management pour l'Asie » et un master « Achat des matières premières à l'international ») ;
- L'accueil de chaires internationales et de chaires de la Fondation USMB ;
- L'ensemble des installations permettant un **enseignement adapté à l'ère de la transformation numérique au travers de pratiques pédagogiques nouvelles** (espaces de coworking en lien avec les entreprises, lieux de travail numériques, mobilier adapté, etc.) ainsi qu'un amphithéâtre modulable d'une capacité de 350 places manquant cruellement sur le site tant pour les formations que l'accueil de colloques ou des manifestations réalisées en partenariat avec l'extérieur (autres universités françaises et étrangères, FU, AUREF, etc.), éléments qui sont prévus dans les tranches optionnelles 1 et 2 ; cette dernière étant nommée la Ruche.

En terme de flux d'étudiants, l'équipement devrait accueillir 900 étudiants dans un premier temps avec une montée en charge progressive jusqu'à 1 200 étudiants avec l'ouverture de nouvelles formations.

Par sa localisation, **ce projet doit participer pleinement au renforcement de la compétence internationale et haute technologie du campus d'Annecy**, en proposant des formations de qualité à forte valeur ajoutée pour l'USMB, que le territoire réclame depuis de nombreuses années.

Les liens entre l'USMB et milieu entrepreneurial local sont particulièrement dynamiques sur le campus avec la présence du siège du « Club des entreprises » de l'USMB, qui bénéficie à l'ensemble des formations déjà présentes. Ces liens avec le tissu économique s'intensifient dans un contexte de fort développement et

d'attractivité du bassin annécien et du Genevois français. L'USMB et sa Fondation se positionnent comme des acteurs essentiels de ce développement territorial.

L'extension de la MAPI concerne aussi un complément de locaux pédagogiques nécessaire pour accueillir les niveaux master, en continuité des niveaux licences prévus, et un regroupement du « club des entreprises ».

1.2.2. Contexte foncier

La RUCHE est une extension de la MAPI complétant les besoins de la tranche optionnelle de la MAPI. Le projet global de la Ruche intègre les besoins de la tranche optionnelle comme une donnée de base de cette extension.

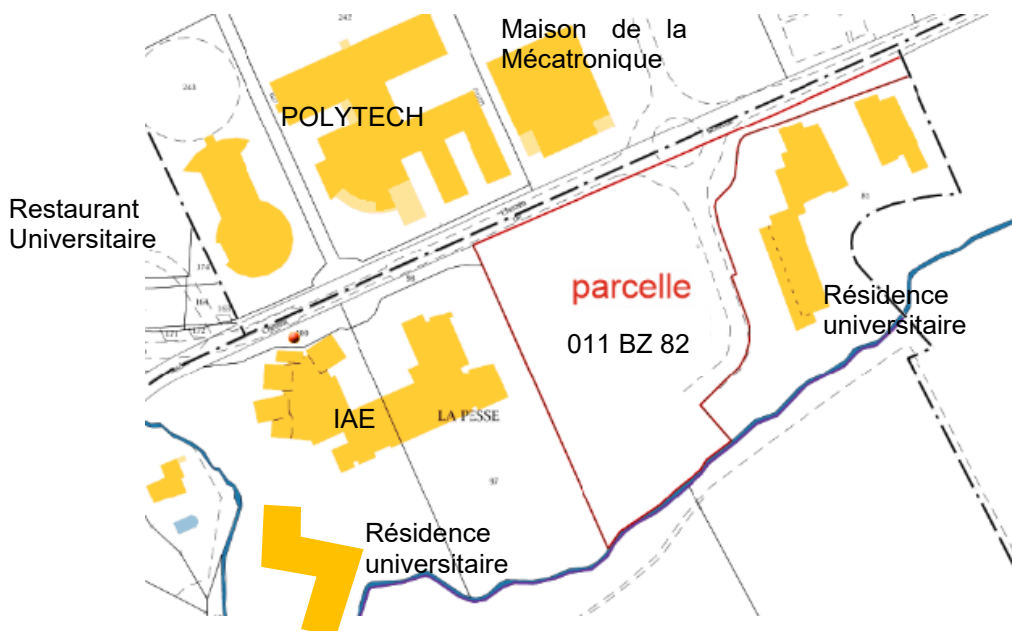
Dans un contexte de pression foncière et immobilière très forte en Haute Savoie et dans un souci d'économies et d'aménagements optimisés de l'espace urbain, la Ruche doit être réalisée dans la continuité immédiate de la MAPI et en simultané avec la tranche optionnelle.

Le tènement dédié initialement à la MAPI était le suivant.

Le site de l'opération est situé à l'extrémité Est du campus d'Annecy, le long du chemin de Bellevue.

Il se situe à côté du bâtiment de l'IAE Savoie Mont Blanc et face à la Maison de la Mécatronique.

Par sa localisation, ce projet doit participer au nécessaire renforcement du campus, tant pour l'USMB que pour l'organisation académique et régionale, et marquer son entrée Est.



L'implantation du projet est prévue sur un tènement propriété de l'agglomération du Grand Annecy, réservé aux projets d'extension du campus. La parcelle a fait l'objet d'une cession gracieuse par l'agglomération à l'Etat en 2019 selon la délibération D-2019-206 du 23/05/2019 du Grand Annecy, pour une valeur vénale de 1 200 000 €, estimée par France Domaine en date du 22 mars 2019.

Le site pressenti pour l'opération se situe sur la parcelle 011 BZ 82 d'une surface totale de 10 437 m², dont une partie SUD sera découpée au profit d'un projet CROUS de construction de 300 logements universitaires de type studio.

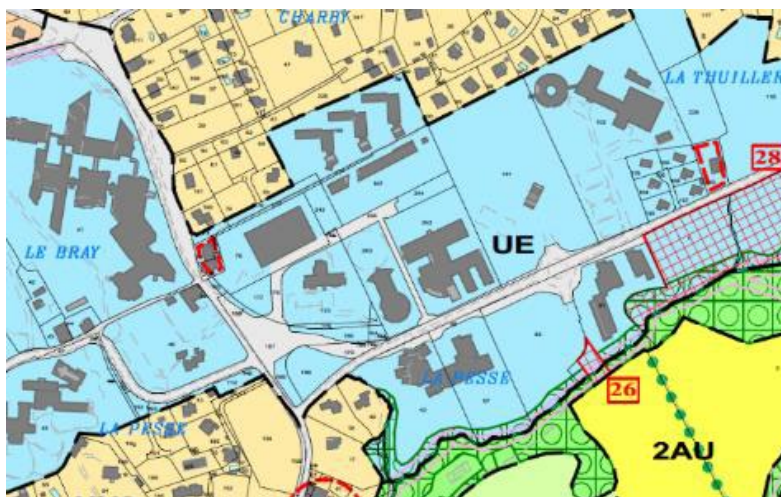
Le site est actuellement libre de toute construction et non clôturé. Il est bordé :

- Au Nord par le chemin de Bellevue ;
- À l'Ouest par le bâtiment de l'IAE de Savoie Mont Blanc et le parking P5 ;
- Au Sud par une voie longée d'un espace arboré et d'un ruisseau en contrebas ;
- À l'Est par une voie puis la résidence universitaire « Tom-Morel » comprenant notamment une cafétéria.

Le site présente une pente ascendante en direction du Nord-Est (vers le rond-point d'accès au campus).

➤ Contraintes d'urbanisme

Le site du projet est situé en zone UE du Plan Local d'Urbanisme.



La zone UE concerne les secteurs à vocation principale d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

Dans la zone UE, sont admis les aménagements, les constructions et installations à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif ainsi que les logements de fonction de ces équipements et les hébergements étudiants.

La hauteur n'est pas réglementée, mais elle doit être adaptée à l'usage et s'intégrer dans l'environnement existant.

La bande Sud de la parcelle est concernée par un classement en espace boisé classé, les arbres doivent y être conservés.

➤ Risques naturels

La ville d'Annecy est exposée aux risques majeurs suivants :

- Inondation / crue torrentielle
- Mouvement de terrain / chute de pierres
- Risque sismique

La commune d'Annecy fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques joint en annexe du PLU.

Le ruisseau longeant le site en contrebas est classé en aléa fort pour le risque de crue torrentielle (T3).

Le campus d'Annecy est situé dans une zone de sismicité Z1 avec un aléa liquéfaction nul. Aucun risque de mouvement de terrain ou de chute de pierres n'est identifié sur le site

➤ Nuisances potentielles

Le site de l'opération est implanté dans le secteur affecté par le bruit des infrastructures routières. Le chemin de Bellevue, situé au Nord du site, est classé en catégorie 4, tissu ouvert.

Les activités recensées dans l'environnement proche du site d'implantation ne semblent pas de nature à générer de pollutions olfactives.

Les bases de données BASOL et BASIAS du ministère de l'Environnement et du Développement durable ne recensent aucun site pollué à proximité immédiate du site de l'opération.

➤ Contraintes de sol

Les études géotechniques préalables réalisées lors des études pour le projet MAPI/Ruche ont mis en évidence le contexte géotechnique suivant :

- Terre végétale (formation 1) sur une faible épaisseur (20 à 50 cm) ;
- Remblais limono-graveleux (formation 1) avec matériaux anthropiques (PU11 et PU12) jusqu'à une profondeur comprise entre 1.0 et 1.8 m/TA ;

- Argiles limoneuses (formation 2) de classes GTR A1 à A2 et de consistance faible à moyenne jusqu'à une profondeur comprise entre 1.3 et 4.6 m/TA et jusqu'en fin de sondage au droit du sondage PU13 (3.5 m/TA) ;
- Molasse marneuse de bonnes caractéristiques mécaniques au-delà ;
- Circulation d'eau superficielle au toit de la molasse mais à priori pas de nappe présente à faible profondeur ;
- Zone de sismicité 4 ;
- Classe de sol sismique A.

Les éléments importants à prendre en compte pour le projet sont :

- Présence de remblais avec matériaux anthropiques (enrobés, briques, tissus, ferrailles...) ;
- Présence d'argiles de faibles à moyennes consistances à faible profondeur ;
- Le toit de la molasse présente de fortes variations d'altitudes entre 510 et 517 m NGF ;
- Une faible perméabilité dans les argiles limoneuses.

Compte tenu de ces éléments et des caractéristiques du projet, on pourra s'orienter vers des fondations ancrées dans la molasse marneuse (formation 3) rencontrée à partir de 1.1 et 4.6 m/TA au droit des sondages. Les niveaux bas seront traités en plancher porté ou dallage sur terre-plein sous réserve de décaisser la terre végétale et les remblais présents au nord-est du site.

1.2.3. Services concernées et impactés par le projet

La construction d'un bâtiment nommé Maison de l'Action Publique et Internationale correspond à la volonté commune de l'USMB et des collectivités locales de développer les formations internationales sur le campus d'Annecy dans le prolongement des activités déjà proposées par l'IAE sur ce site.

La présente opération comprend le déplacement sur le campus d'Annecy des départements LEA de l'UFR LLSH et Management International de l'IAE, actuellement accueillis sur le site de Jacob-Bellecombette.

Le projet prévoit en outre la création dès la rentrée 2018 de deux double licence Droit/LEA et Sciences politiques/Economie-Gestion : programmes d'études sur six semestres et qui se déroulera entièrement à Annecy. A titre d'illustration, l'objectif de la première double licence est de former des juristes trilingues avec une forte employabilité au sortir de la double-licence ou au sortir du master en cas de poursuite d'études.

Alliant des cours de Droit (et des matières d'ouverture en première année) à des cours intensifs de langues, le programme est conçu pour des bacheliers de haut niveau, notamment en langues. Sa spécificité est de comporter des cours de Droit en langues étrangères dès la première année pour mettre l'accent sur la dimension appliquée de la langue ainsi que sur la dimension internationale des diplômes préparés.

Après avoir réussi avec succès leurs six semestres, les étudiants ayant participé au programme obtiendront un diplôme de Licence en Droit ainsi qu'un diplôme de Licence en Langues Etrangères Appliquées.

Les étudiants titulaires de la double-licence LEA/Droit pourront envisager une poursuite d'études en master LAE/Droit, en plus des autres masters disponibles à la Faculté de Droit ou au sein du département LEA, notamment les masters suivants :

- Master mention Droit privé ;
- Master mention Droit des affaires (option double-diplôme en langue anglaise) ;
- Master mention Droit notarial ;
- Master mention Droit public ;
- Master Internationalisation des organisations ;
- Master Analyse de crise et action humanitaire ;
- Master Développement et internationalisation des entreprises et des territoires (DIET).

Une poursuite d'études est également envisageable à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'université de Genève. La maîtrise de traduction peut être assortie d'une orientation juridique qui correspond bien à la préparation en double-licence (admission après examen d'entrée). Les étudiants ont aussi la possibilité de s'orienter vers les masters de Management proposés par l'IAE Savoie Mont Blanc

Ce cursus pourra être proposé dans le cadre des nouveaux locaux de la MAPI et de LA RUCHE, locaux suffisants et adaptés pour accueillir tous les niveaux souhaités.

1.3. Objectifs de l'opération

1.3.1. Objectifs fonctionnels généraux

Le numérique défie aujourd'hui les enseignants et les étudiants dans leurs pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Les dernières évolutions concernent autant les outils que les méthodes pédagogiques et les postures des apprenants comme des enseignants.

Il est impératif que les usagers s'approprient l'espace au sein duquel ils évoluent. Cette appropriation ne peut se faire que si elle est permise et souhaitée, que s'ils peuvent « s'y sentir bien », ce qui passe par la dimension de l'espace, par le traitement des lumières et des couleurs. La capacité à pouvoir contrôler l'ambiance du lieu est l'un des principaux enjeux.

Les étudiants, comme les enseignants doivent pouvoir adapter la luminosité (variation, occultation, réglages), aménager facilement la salle (déplacer le mobilier sans l'abîmer, sans créer des nuisances sonores, sans dégrader le sol, etc.), voire la fractionner ou l'étendre (passer d'une ambiance intime à deux ou trois à des temps de travail en plus grands groupes).

La RUCHE, comme les deux tranches de la MAPI, étant conçue et réalisée par la même maîtrise d'œuvre et les mêmes entreprises, cela garantit d'obtenir une cohérence tant fonctionnelle qu'architecturale.

Les objectifs particuliers, pour cette opération « La RUCHE », sont les suivants :

Permettre et développer les relations USMB / Entreprises via :

- Le Club des entreprises ;
- PITON.

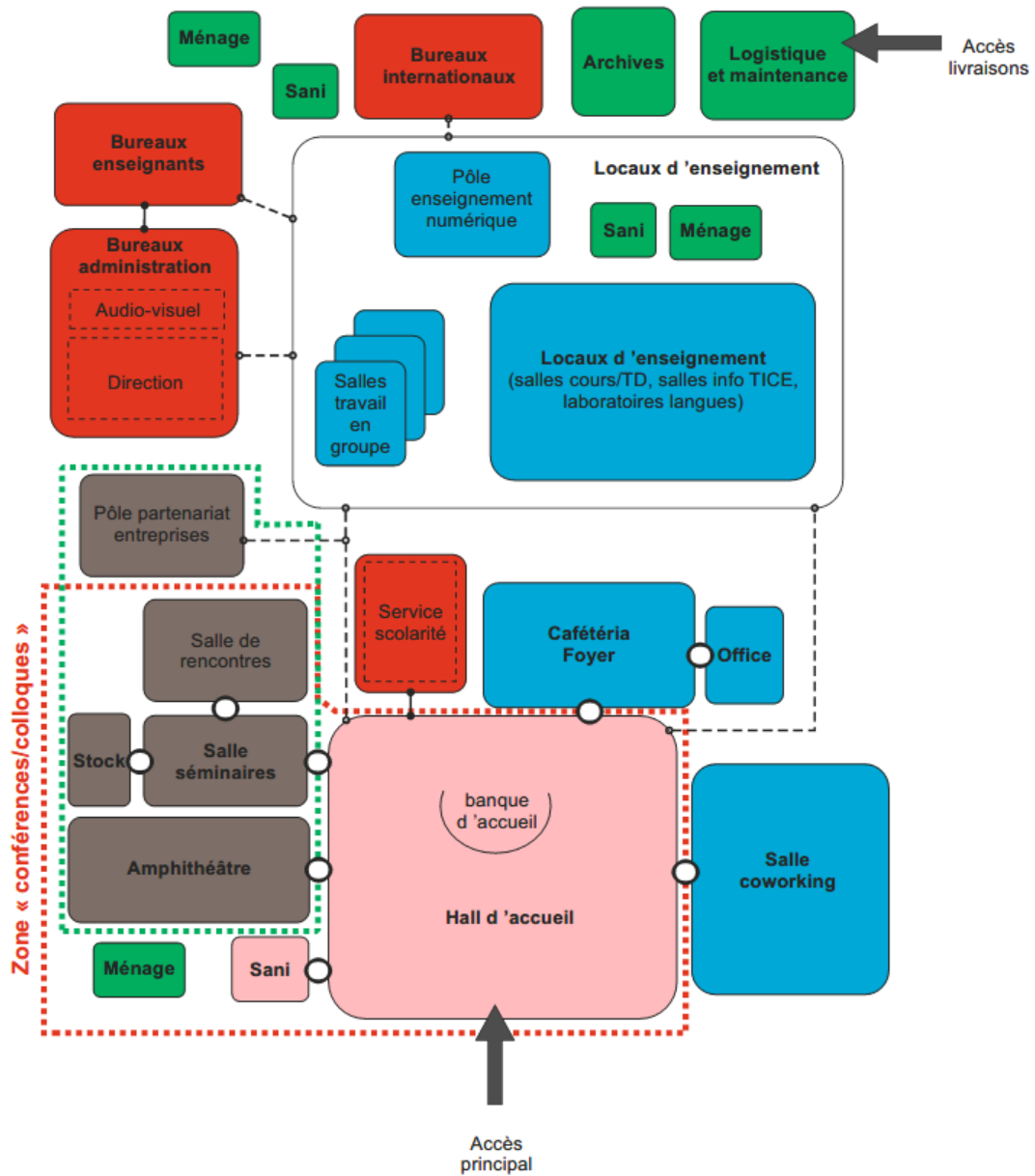
Compléter la pédagogie intégrée dans la MAPI en développant notamment :

- Département Management International (en rapprochement avec l'IAE d'Annecy) : représentant 90 à 100 étudiants,
- Licences Economie et Gestion Internationales, en complément de l'existant et représentant globalement 200 étudiants,
- LEA / Droit (cours et projets commun...)

Par ailleurs, et de façon plus générale, les objectifs sont aussi :

- Développer les formations internationales sur la Haute-Savoie, en lien avec les besoins du territoire et ceux de l'USMB, notamment pour offrir des formations à forte valeur ajoutée à proximité du bassin genevois ;
- Disposer d'un nouvel outil permettant de développer le campus d'Annecy et de répondre au manque d'amphithéâtre de grande capacité et de moyens de conférences universitaires ;
- Proposer des équipements et des infrastructures, adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques, intégrant des outils de pointe permettant d'accompagner les transformations numériques ;
- Mutualiser les moyens entre les différentes formations existant sur le campus tout en répondant au mieux aux besoins de chacune ;
- Adapter l'organisation générale du campus d'Annecy, par la création d'un bâtiment sur un lieu stratégique au sein du campus (parcelle donnant sur la grande rue du campus, localisation à proximité de bâtiments de grande qualité, etc.) ;
- Créer un bâtiment performant sur le plan environnemental (le décret n°2066.1821 du 21 décembre 2016, impose pour l'Etat et les Collectivités territoriales d'atteindre, chaque fois que possible et à compter du 1^{er} septembre 2017, un niveau minimal de performance E3/C1 correspondant à des consommations énergétiques inférieures à 40% de celles de la RT2012 et prévoyant 40 kWh/m² d'énergie renouvelable) ;
- Créer un lieu d'apprentissage, d'acquisition des savoirs, de convergence avec le monde de l'entreprise et proposant un niveau de prestation élevé ;
- Utiliser la réserve d'extension de la MAPI, afin d'accroître les liens de l'USMB avec le tissu socio-économique, de répondre à l'augmentation prévisionnelle des effectifs, l'ouverture de nouvelles formations, et aux besoins futurs du campus ;
- Respecter le planning du maître d'ouvrage, par la réalisation de la RUCHE en simultané avec la tranche conditionnelle de la MAPI, dans le cadre des CPER 14 et 15 ;
- Garder la cohérence de réponse aux besoins architecturaux et fonctionnels dans leur ensemble, en réalisant les travaux de la RUCHE, dans la même temporalité que ceux de la tranche 1 (TF et TO1) ; les deux bâtiments étant liés physiquement par une passerelle et fonctionnellement dans leurs réponses aux besoins des futurs usagers et formations et professionnels attendus sur le site.

SCHEMA FONCTIONNEL GLOBAL



LEGENDE

	Accueil		Ensemble fonctionnel		Contiguïté
	Enseignement et vie étudiante		Espace particulier (local)		Proximité
	Bureau administration et recherche		Regroupement spatial impératif		Liaison aisée
	Locaux d'accompagnement		Zone à fonctionnement autonome		Accès
	Espace entreprises et événements		Tranche optionnelle de réalisation		

1.3.2. Objectifs fonctionnels détaillés

Locaux de la 1ère tranche

□ Fonction A : Accueil

La fonction « accueil » comprend l'accueil des étudiants mais également l'accueil de personnes extérieures. Le hall d'accueil (118,8 m²) est un espace convivial permettant l'accueil et la distribution des usagers dans le bâtiment, mais également l'organisation d'actions de communication avec stands – expositions – manifestations ainsi que le travail informel des étudiants seuls ou en petit groupe.

Il s'agit d'un espace plurifonctionnel pouvant être aisément investi par les usagers avec des fonctionnalités offrant des lieux de travail et d'échange aux usagers :

- Revêtements muraux sur lesquels il est possible d'écrire ou de projeter des informations ;
- Couverture wifi et prises réparties régulièrement.

Une banque d'accueil (13,5m²) sera aménagée dans le hall, elle sera facilement identifiable depuis l'entrée principale du bâtiment. La banque sera complétée d'un espace de stockage (14 m²) pour l'accueil des équipements de sécurité et le stockage de matériel.

Des blocs sanitaires (2 fois 19,25m²), séparés femmes et hommes, seront directement accessibles depuis le hall. Ils seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées.

□ Fonction B : Locaux enseignement et vie étudiante

Salles de cours 90 places (120 m²) – Nombre à construire : 2

Des grandes salles de cours de 90 places (120 m²) seront prévues. Les salles seront planes, équipées avec du mobilier d'enseignement standard ainsi que des moyens techniques pour l'utilisation des nouvelles techniques d'enseignement et l'enseignement numérique (équipement de vidéo projection, tableau interactif, etc.) ainsi que deux écrans de rappel permettant à chaque étudiant de voir ce que projette l'enseignant.

Salles de TD (63m²) – Nombre à construire : 14

La tendance est aujourd'hui de favoriser un environnement proactif et collaboratif pour les étudiants dans le but de favoriser la concentration. Les cours dispensés doivent alterner entre présentation magistrale de l'enseignant et tâches courtes et stimulantes effectuées par les groupes d'étudiants ce qui n'est pas possible dans une salle aménagée de manière traditionnelle en disposition frontale « rangs de tables et chaises / enseignant ».

Les salles de TD banalisées d'une capacité de 40 places seront aménageables à la demande et permettront des configurations diverses : classe / U / petits groupes / etc. Elles seront équipées des moyens techniques pour l'utilisation des nouvelles techniques d'enseignement et l'enseignement numérique (équipement de vidéo projection, tableau interactif, etc.).

Salles de travail interactif de type PECT (39,6m²) Pédagogie en Environnement Collaboratif et Technologique - Nombre à construire : 2

En complément des salles de cours et salles de TD, il sera prévu deux salles de type PECT permettant d'accueillir chacune 3 groupes de 6 personnes. Ces salles pourront servir à l'enseignement mais également au pôle d'enseignement numérique « Apprendre ».

Dans ce type de salle la spatialisation des îlots favorise la circulation de l'enseignant qui peut avoir une vision globale sur le déroulement de l'activité et intervenir auprès d'un groupe.

Laboratoires de langue (75,4m²) – Nombre à construire : 2

Les laboratoires de langue ont pour objectif l'apprentissage des langues. Ils doivent être équipés de manière à permettre à l'enseignant de pouvoir gérer sa pédagogie de façon individualisée avec l'étudiant pendant toute la séance. En outre le travail en laboratoire doit permettre à l'étudiant d'écouter une leçon et de s'enregistrer en simultané, de rentrer en contact avec son professeur, de dialoguer avec un autre poste étudiant dans la salle, de sauvegarder ou de podcaster sur un serveur les productions de chaque cabine, de naviguer en temps réel dans un document sonore.

Les laboratoires de langue seront équipés de 36 cabines de travail individuel pour les étudiants, et deux postes professeurs d'utilisation simple, pouvant aller jusqu'à deux groupes de 18 étudiants en simultané.

Salle multimédia TICE (72 m²) UU – Nombre à construire : 2

Les salles multimédia TICE auront une capacité de 36 personnes chacune (1 ordinateur par personne). Ces salles devront permettre une utilisation en salle mixte TD et informatique.

Pôle enseignement numérique (département APPRENDRE)

Le pôle d'enseignement numérique a pour objectif d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des outils numériques. Les effectifs de ce pôle sont les suivants : 1,5 personnes dédiées à l'accompagnement audiovisuel, 1,5 personnes dédiées à l'accompagnement pédagogique.

Les différents espaces seront regroupés de façon à faciliter les interactions et offrir un ensemble homogène permettant de centraliser les pratiques liées à l'accompagnement pédagogique et audiovisuel au sein d'un même espace.

- 1 grand studio de prise de vue (40 m²) pouvant recevoir un cyclorama avec hauteur sous plafond suffisante pour installer un grill lumière ;
- 1 cabine régie attenante au studio (10,8 m²) faisant office de salle de post-production, en relation avec le studio par une paroi vitrée et équipée de l'ensemble des connectiques audio et vidéo nécessaires ;
- 1 local de stockage (12 m²) proche ou attenant ;
- 2 bureaux doubles (16 m²).
- Espaces de travail informel / espaces de coworking

Dans le cadre d'une pédagogie collaborative ou d'une pédagogie inversée, les étudiants ont besoin de se retrouver en petits groupes pour mener un travail commun en dehors des cours ou de préparer en amont le travail en salle de TD avec l'enseignant.

- Une salle de coworking (66m²), modulable et flexible, permettra le travail en groupe ou individuel sur papier ou sur écran. L'équipement de la salle sera étudié pour disposer de prises électriques en nombre suffisant, de mobilier facilement modulable, de tableaux ou autre moyens d'écrire et d'échanger, d'équipement vidéo, de kit de connectivité (mobile ou fixe) composé de dalle et des outils informatiques facilitant le travail collaboratif ou à distance et d'outil de diffusion du son (enceintes ou au travers des dalles).
- Des espaces de travail en groupe seront répartis dans les parties communes. Il sera prévu une grande salle d'une capacité d'environ 20 personnes (55m²) et deux petites salles (20m²) pour des groupes de 6 à 8 personnes. Chaque espace sera au minimum équipé de WIFI, d'un nombre de prises électriques suffisant ainsi que d'un pré-équipement pour diffusion sur écran numérique.

La salle de coworking et les lieux de travail collaboratifs seront facilement identifiables et accessibles rapidement depuis l'entrée du bâtiment, positionnés à proximité du hall et des espaces d'accueil.

Cafétéria / foyer (49,5m²)

Une salle de convivialité étudiante / foyer (49,5m²) permettra aux étudiants de se restaurer mais également de travailler en groupe et d'échanger entre les cours. Cet espace convivial sera proche de l'espace de convivialité des personnels (23,1m²) pour que les populations puissent se croiser et échanger. L'espace foyer sera également largement ouvert sur le hall du bâtiment. Il disposera également d'une couverture wifi.

Fonction C : Bureaux administration et recherche

Bureaux administration

Afin d'accueillir les différentes fonctions administratives, un ensemble de bureaux sera réalisé dans le bâtiment.

Direction

- Un bureau partagé (16m²) pour les directeurs de composante (bureau partagé) ;
- Un bureau partagé (12m²) pour la direction administrative de la structure (bureau partagé) ;
- Un bureau de passage (16m²) pour accueillir le directeur de la composante de rattachement et les directeurs adjoints.

Service scolarité

- Un espace d'accueil (16m²), espace d'attente et banque d'accueil, situé à proximité des bureaux des gestionnaires de scolarité et stages ;
- Un bureau individuel (16m²) pour le responsable scolarité ;
- Deux bureaux doubles (16m²) pour les gestionnaires de scolarité et stages / relations internationales.
- Service spécifique technique : un bureau individuel (12m²) pour le personnel d'assistance technique pédagogique.

Bureaux enseignement et recherche

A l'ouverture du bâtiment, il est prévu un effectif d'enseignants et d'enseignants-chercheurs accueilli de 37 permanents et 80 vacataires. Les locaux des enseignants seront regroupés pour assurer une cohésion de travail de l'équipe pédagogique.

- Locaux des personnels permanents : 13 bureaux triples (20m²) pour les enseignants permanents, 1 salle de réunion d'une capacité de 15 personnes (26m²), 1 espace photocopieur / courrier situé à proximité des bureaux des enseignants (10m²) ;
- Locaux des vacataires : un espace de travail de type open space (19m²) permettant d'accueillir environ 6 personnes, deux boxes (6m²) « entretien » situés à proximité immédiate ;

- Locaux des personnels non permanents hors vacataires : 2 bureaux doubles (16m²) de passage pour les formateurs des établissements partenaires, 1 salle de travail collectif (23m²) pour les doctorants (effectif estimé à 10 doctorants pour le département LEA).

Bureaux internationaux

Afin d'accueillir les partenariats internationaux, des locaux seront réservés pour accueillir des partenaires et chercheurs étrangers (UniGE, UniL, HES-SO, Université de la Vallée d'Aoste, chaires, etc.), il sera prévu :

- Trois bureaux double (16m²) « accueil international » pour l'accueil de chercheurs étrangers ;
- En complément des bureaux une salle de réunion / visioconférence d'une capacité de 20-25 places (38m²).

Fonction D : Locaux d'accompagnement

Des locaux de service et locaux de stockage à vocation commune pour l'ensemble des fonctions du bâtiment sont prévus :

- 2 locaux logistiques pour le stockage du matériel et les activités de maintenance (23m²/u) ;
- 1 local de stockage administratif courant (16m²) ;
- 1 local d'archives mortes (23m²) ;
- 1 local déchet (10m²) ;
- Des locaux ménage (11 m² moyens) répartis à chaque niveau ;
- Des sanitaires pour le public et le personnel.

En accompagnement du projet sera prévu un espace de stationnement pour deux-roues couvert, à l'intérieur du bâtiment ou à l'extérieur, d'une surface de 96 m² permettant d'accueillir environ 30 cycles.

Pour limiter l'impact du stationnement sur le campus et favoriser l'utilisation des transports en commun, il n'est pas prévu de construction de parc de stationnement spécifique. Une mutualisation du parc de stationnement existant (avec Polytech et l'IAE) sur le site est prévue pour les personnels, enseignants-chercheurs permanents et vacataires.

Locaux de la 2ème tranche (MAPI TO = BATIMENT 2 = LA RUCHE) : Espace entreprise et évènement

Le bâtiment devra bénéficier d'un ensemble de locaux complémentaires faisant l'objet d'une deuxième tranche de réalisation, rassemblant l'ensemble des fonctions liées à l'entrepreneuriat, à l'accueil de manifestations et à la diffusion de la connaissance, également utilisable pour les besoins de formation. Cette tranche complètera l'équipement du campus par la création de lieux actuellement inexistantes qui deviendront très rapidement indispensables pour faire face à l'augmentation de l'activité d'enseignement, du nombre d'étudiants et de la croissance des partenariats avec les entreprises, voire avec un positionnement de l'ESPE à Annecy.

Pôle partenariat entreprises

Des locaux pour l'accueil des partenaires extérieurs, entreprises et fondation seront prévus :

- 1 bureau double (17m²) « accueil entreprises » ;
- 2 bureaux individuels (12m²) pour le pôle entrepreneuriat ;
- Une salle de réunion (13m²) d'une capacité de 6 personnes ;
- Un local de stockage et d'archivage (16m²).

Pôle évènements et conférences

Les locaux à créer répondent au besoin de lieux pour l'organisation d'évènement et aux conférences à destination du monde de la recherche et de l'entreprise sur le campus d'Annecy, ainsi qu'à l'enseignement.

Les espaces réalisés doivent permettre une possibilité de fonctionnement autonome d'une zone spécifique « conférences / colloques » comprenant l'espace d'accueil, l'amphithéâtre, la salle de séminaires et des locaux annexes (sanitaires, espace de convivialité du personnel). Ils seront en lien direct avec le hall d'accueil et devront pouvoir fonctionner en dehors des heures d'ouverture classiques du bâtiment.

Amphithéâtre

Il sera prévu un amphithéâtre, d'une capacité de 350 places (365m²), en connexion directe avec le hall et la salle de séminaire attenante. Cet amphithéâtre devra pouvoir répondre à des usages divers :

- Conférences ou colloques en grands groupes (capacité variable de 50 à 350 pers).
- Cours magistral en grand groupe de 350 étudiants au maximum.
- Sessions d'examen du site universitaire pour 170 pers au minimum (utilisation simultanée de l'amphithéâtre et de la salle de séminaire, surveillance simultanée des deux salles depuis la porte de liaison entre les deux salles).

Pour permettre cette multifonctionnalité, l'amphithéâtre sera flexible et modulable :

- Sol plat ou peu incliné (pente la plus faible possible) et équipé de mobilier fixe ;
- Aménagement dans la largeur dans le but d'éviter un éloignement trop important entre l'audience et le conférencier,
- Moyens audiovisuels adaptés et suffisants.
- Aménagement et accessibilité permettant une utilisation par les associations (de type Univerciné sur Jacob-Bellecombette) pour des projections de documentaires ou de films.

Un « espace régie » devra être prévu dans le volume de l'amphithéâtre à proximité de l'estrade afin de permettre la captation son et image des interventions en cours. Cet espace recevra les câblages nécessaires pour le branchement des matériels.

Salle de séminaires – salle polyvalente

Une salle de séminaires (101m²) pourra accueillir au moins 50 personnes en configuration frontale pour des conférences et réunions. Elle sera attenante à l'amphithéâtre, dans la zone conférences/colloques, afin de permettre l'organisation de réunions en marge des conférences et colloques ayant lieu dans l'amphithéâtre. Un local de stockage (16m²) permet le rangement du mobilier et du matériel de la salle de séminaires.

Espace de rencontre (62m²)

Un espace de rencontre devra permettre l'organisation d'une restauration légère à l'issue d'une conférence. Son volume sera partagé avec celui du hall d'accueil de ce bâtiment.

1.3.3. Objectifs architecturaux

Conçue et réalisée dans le même cadre que la MAPI, de manière générale, le bâtiment tranche 2 (TO1 et TO2) à construire répondra au minimum aux objectifs suivants :

- Intégration au cadre urbain existant et à la topographie ;
- Durabilité de la construction et des matériaux employés ;
- Compacité, efficacité volumétrique et surfacique (rapport SUN/SUB) ;
- Modularité et adaptabilité des espaces favorisant les échanges, le travail par projet et les liens avec le tissu industriel ;
- Intégration des nouvelles technologies de l'enseignement ;
- Attractivité des lieux permettant une valorisation des locaux en dehors des activités de l'établissement.

Le bâtiment marque en outre l'entrée Est du campus d'Annecy. Son architecture est suffisamment soignée pour constituer un signal de la porte d'entrée du campus. La contrainte topographique du terrain et l'intégration dans un quartier arboré à caractère plutôt résidentiel est prise en compte pour que le bâtiment dialogue de façon harmonieuse avec son environnement, tout en marquant la position du campus universitaire.

Afin de répondre aux objectifs environnementaux, le bâtiment repose sur une conception bioclimatique utilisant au maximum les capacités naturelles de son milieu environnant pour apporter un cadre confortable et sain aux usagers.

Une recherche de simplicité de conception et de facilité d'usage sera opérée dans la conception des espaces de distribution permettant de répondre également aux objectifs de sécurité. A cet effet, la configuration du hall d'accueil de la MAPI est étudiée pour que les flux des usagers soient bien structurés dans le bâtiment afin que son utilisation puisse être réduite si besoin à l'accueil, l'amphithéâtre, la salle de séminaires et des locaux annexes (sanitaires, espace de convivialité), compris dans la Ruche. Un accès distinct est aménagé pour l'entretien et les livraisons.

La conception des locaux offre la meilleure modularité et adaptabilité possible pour s'ajuster aux évolutions des techniques d'enseignement et de travail, intégrant l'ensemble des équipements technologiques nécessaires.

1.3.4. Objectifs énergétiques et environnementaux

De manière générale, l'opération devra être exemplaire et vitrine d'une volonté de respect des critères élevés en matière de Développement Durable définis dans le référentiel de l'USMB (E3C1, biodiversité, matériaux biosourcés et géosourcés, réduction des GES, etc.). Le projet devra se positionner au regard de la future réglementation RE2020. Cela devra permettre de répondre à un double enjeu de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration du confort tant d'hiver que d'été.

De manière plus détaillée, la RUCHE est une extension de la MAPI, complétant les besoins de la tranche optionnelle de la MAPI. Le projet global de la Ruche prend en compte les besoins déjà intégrés dans la tranche optionnelle MAPI comme une donnée de base de cette extension.

Les exigences énergétiques et environnementales sont donc, au minimum, les mêmes que celles de la MAPI.

L'objectif visé est le même que pour celui de la MAPI. C'est celui d'un « bâtiment passif » ou « BEPOS » avec l'atteinte au minimum d'une classe E3/C1 suivant le référentiel E+ C-. Ceci correspond au niveau minimal de performances que doivent viser, chaque fois que possible, les bâtiments à compter du 1^{er} septembre 2017 (décret n°2066.1821 du 21 décembre 2016). Ce niveau de performance de développement durable correspond à des consommations énergétiques inférieures à 40% de celles de la RT2012 et prévoit 40 kWh/m² de production intégrée d'énergie renouvelable.

Une production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques est également mise en oeuvre afin d'atteindre les objectifs E3-C1. Une **surface de panneaux photovoltaïques d'environ 309 m²** est installée sur la toiture (150 m² sur le bâtiment 1 et 159 m² sur le bâtiment 2). Il s'agit de panneaux monocristallins haut rendement d'une puissance de 226 Wc/m², posés à plat sur la membrane d'étanchéité. La puissance est d'environ 70 kWc et la production estimée est de 71,6 MWh électrique. Cela évite ainsi l'émission de 6 tonnes de CO₂/an. L'installation est en autoconsommation sans revente du surplus.

Sur les 14 cibles de la HQE, le projet visera à atteindre, à minima, les mêmes cibles qu'imposées pour la MAPI, listées ci-dessous, à un niveau « performant » et « très performant » :

Cible 1	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Très performant
Cible 2	Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction	Performant
Cible 3	Chantier à faible impact environnementale	Très performant
Cible 4	Gestion de l'énergie	Très performant
Cible 5	Gestion de l'eau	Performant
Cible 6	Gestion des déchets d'activité	Performant
Cible 7	Maintenance – pérennité des performances environnementales	Très performant
Cible 8	Confort hygrothermique	Performant
Cible 9	Confort acoustique	Performant
Cible 10	Confort visuel	Performant
Cible 11	Confort olfactif	Base
Cible 12	Qualité sanitaire des espaces	Base
Cible 13	Qualité sanitaire de l'air	Base
Cible 14	Qualité sanitaire de l'eau	Base

L'implantation du projet au milieu de constructions déjà existantes pour le campus et à proximité d'une zone naturelle (ruisseau), impose la double contrainte de chantier à faible nuisance et de chantier vert avec une surveillance des déchets et des eaux de lavage.

Dans la mesure du possible, pour poursuivre les actions déjà engagées par l'USMB dans le développement de sa politique de transition énergétique, des équipements photovoltaïques seront installés et utilisés en autoconsommation, sur la toiture de la MAPI, permettant de garantir une autonomie partielle ou totale du bâtiment en journée, particulièrement lors des périodes estivales.

OBJECTIFS GENERAUX	
Énergétique et environnementale	E3C1
Besoin de chauffage maximal	Inférieurs à 15 kwh/m ² .an
Etanchéité à l'air du bâti	N50 < 0.6 Vol/h sous 50 Pa
Etanchéité des réseaux	Classe C selon norme NF EN 12237
Compacité des bâtiments	Env. 0.49 pour le bâtiment MAPI 2 = La Ruche (pour mémoire 0.47 pour le bâtiment MAPI 1)
Ponts thermiques	0.030 à 0.660 W/K selon les points singuliers
Inertie du bâtiment	L'inertie du bâtiment est mixte puisqu'une zone est en structure bois et façade légère dont l'inertie quotidienne peut être qualifiée de « légère » et les noyaux centraux sont par contre constitués de dalles béton et voiles béton en ITE qualifiés en inertie Lourde.

OBJECTIFS GENERAUX	
Protections Solaires	Aucune dans l'atrium et store en toile intérieur pour le vitrage toiture. Store en toile en extérieur pour les autres façades.
Confort thermique	Tair < 27 à 28°C 50h/an sur la base des scenarii optimisés en phase conception
Quantité de bois	86 dm ³ bois/m ² SDP
FLJ	- <u>Dans les salles de réunion, espace détente</u> : FLJ minimum ≥ 1.5% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans 80% des locaux concernés (en surface) ; et FLJ minimum ≥ 1,0% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans les 20% de locaux restants ; - <u>Dans les salles d'enseignement ou de travaux pratiques</u> : de premier jour (donnant sur l'extérieur) : FLJ minimum ≥ 2% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans 80% des locaux concernés (en surface) ; et FLJ minimum ≥ 1,2% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans les 90% de locaux concernés (en surface) ; - <u>Dans les bureaux</u> : FLJ minimum ≥ 2.5% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans 80% des locaux concernés (en surface) ; et FLJ minimum ≥ 1,5% pour 80% de la surface de la zone de premier rang, dans les 20% de locaux restants.
Autonomie Lumineuse	75% des heures d'exploitation à 425 lux
Facteur de réflexion des parois	Sols : coefficient de réflexion de 23 % Murs et plafonds : coefficient de réflexion de 70 % Plafonds : coefficient de réflexion de 85%
Eclairage artificiel intérieur et extérieur	Exigences sur la durée de vie mini, facteur de puissance, rendement, facteur de maintenance, température de couleur respectant la biodiversité pour extérieur.
Biodiversité	Les végétaux conservés et présents dans l'enceinte du chantier seront identifiés, repérés dans le plan d'installation de chantier (PIC) et protégés durant toute la durée du chantier. Les troncs seront protégés par janolène sur une hauteur de 2m. Les stockages sous les arbres sont proscrits, dans un périmètre dont le diamètre est égal à l'envergure des branches. Dans le cas de tranchées à proximité, les mesures de protection seront arrêtées au cas par cas avec le bureau d'études Espaces Verts – VRD.
Gestion de l'eau à la parcelle	Les pentes de la parcelle et les ouvrages dirigent les eaux de pluie vers des ouvrages de rétention et de régulation de débit afin de recueillir les eaux de ruissellement des faibles précipitations. La totalité des eaux pluviales non absorbée par la parcelle, dont le sol présente des vitesses de perméabilité mauvaises, sera tamponnée puis rejetée dans le cours d'eau avoisinant via des surverses. La surface et le volume des ouvrages d'infiltration sont calculés pour gérer l'occurrence de pluie souhaitée par le gestionnaire du réseau. Des organes de visites (regards, drains) seront prévus pour faciliter la maintenance et le contrôle de ces ouvrages.
Toitures et murs végétalisés	Présente sur MAPI 1 mais pas sur MAPI 2 en raison de l'architecture du bâtiment (verrière).

1.3.5. Objectifs d'exploitation maintenance

Le bâtiment doit répondre aux attentes de confort des usagers ainsi qu'à la recherche de facilité de maintenance par l'utilisation de techniques et matériaux adaptés aux habitudes et moyens d'exploitation de l'USMB et du Département de la Haute Savoie. Le projet doit répondre ainsi aux objectifs fixés pour disposer d'un équipement facilement exploitable et en adéquation avec les moyens à sa disposition pour assurer le fonctionnement du bâtiment tout au long de sa vie :

- Recherche d'une conception efficace, simple, facilement utilisable et facilement exploitable ;
- Utilisation de matériaux faciles d'entretien ;

- Utilisation de matériaux durables et robustes, déjà éprouvés dans le fonctionnement actuel de l'établissement, adaptés à un usage intense, au passage des usagers et à l'adaptabilité des lieux en fonction de l'évolution des besoins ;
- Respect de la conformité de la construction aux réglementations en vigueur relatives à la sécurité incendie, à la stabilité de la structure, au comportement au séisme, et aux règles d'accessibilité ;
- Intégration d'équipements techniques nécessaires aux technologies modernes de l'enseignement et pré câblages des locaux ;
- Installation d'un système de contrôle d'accès compatible avec le système existant sur le campus ;
- Mise en œuvre de mesures constructives facilitant la protection des biens et des personnes ;
- Mise en œuvre de systèmes techniques simples, performants et facilement maintenables ;
- Optimisation des installations techniques aux usages tout en maintenant une évolutivité des systèmes, limitation des réseaux et systèmes encastrés dans les maçonneries et les cloisons pour faciliter les actions de maintenance ;
- Utilisation dans la mesure du possible de matériaux bio-sourcés, à faible impact écologique et assurant une bonne qualité de l'air par une faible teneur en COV ;
- Recherche de la meilleure performance de l'enveloppe du bâtiment en limitant les ponts thermiques et infiltrations d'air, tout en privilégiant la durabilité des solutions techniques mises en œuvre. Traitement du confort d'été par des techniques passives pour limiter les consommations induites par les équipements de rafraîchissement ;
- Pilotage des installations thermiques par un système de GTC performant, compatible avec les systèmes existants, permettant de rapatrier l'ensemble des données d'exploitation et de sous-comptage au service d'exploitation du campus.

Afin de disposer d'un bâtiment dont les équipements correspondent aux besoins et aux capacités de l'USMB, à chaque étape de la conception et de la réalisation, la maîtrise d'œuvre a procédé avec les experts techniques de l'USMB à une validation de tous les systèmes techniques nécessaires à l'exploitation du bâtiment et à l'enseignement.

1.4. Données juridiques

Le bâtiment de la MAPI fera partie du patrimoine immobilier du Département de la Haute Savoie, mis à disposition de l'Université Savoie Mont Blanc par bail emphytéotique et une convention d'utilisation à écrire.

2. La situation actuelle

2.1. Panorama de l'existant

Les locaux actuels utilisés par les formations se situent actuellement essentiellement sur le campus de Jacob-Bellecombette.

Numéro Chorus du bâtiment	23 = 167459 / 437022 et 24 = 167459 / 437025 13 = 167459 / 436987		
OCCUPATION			
Statut juridique	Domanial avec convention d'utilisation n°073-2012-0053 de 9 ans à compter du 01/01/2015		
SURFACE		SUN	SUB
	Administration	686	865
	Enseignement	467	2 460
	Recherche	44	44
	Technique et logistique	10	14
	TOTAL	1 207	3 436
Effectifs / Postes de Travail (activité administrative)		Total =	
	Enseignants chercheurs et assimilés	40	
	Chercheurs hébergés	0	
	Agents BIATSS	8	
Effectifs Etudiants CAMPUS JACOB (2022-2023)			
	Formations initiales et continues	5 300	
	Formations LLSH / LEA	609	
	Formations IAE	421	
Taux d'occupation			
	Ratio SUN/SUB	0,35	
	Ratio SUB/PdT	18 m ² SUB/PdT	
	Ratio SUN/PdT	14,3 m ² SUN/PdT	
	Ration SUB/Etudiant	0,67. m ² SUB/Etudiant Campus Ou 3.33 m ² SUB/ Etudiant LEA et IAE	
	Emplacements de stationnement	539 places sur le campus	

Coût récurrent annuel	202 855 € HT	243 426 € TTC
Dont charges de fonctionnement énergétique (année N-1)	95,6 k€ HT	114,73 k€ TTC

2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

2.2.1. Sur le campus de Jacob-Bellecombette

Les formations existantes concernées par le projet sont actuellement dispensées sur le campus de Jacob-Bellecombette. Celui-ci, situé en périphérie immédiate du centre-ville de Chambéry, accueille plus de 5 300 étudiants au sein de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, de la Faculté de Droit et de l'IAE Savoie Mont Blanc.

Le département LEA dispense ses enseignements principalement sur deux bâtiments du campus de Jacob-Bellecombette mais est également amené à utiliser les autres locaux du campus selon le besoin, notamment les grands amphithéâtres.

Bâtiment 23-24

L'utilisation des locaux est partagée avec les formations de l'IAE dispensées sur le campus de Jacob-Bellecombette.

- Date de construction : 1974 - Date de dernière rénovation : 1995 ;
- Surface : SUB = 2 226 m² / SHON = 3 814 m² ;
- Locaux :
 - o 1 amphithéâtre 140 places (taux d'occupation 75,5% en 2021-2022), 18 salles de cours banalisées (taux d'occupation 71%), 4 salles informatiques (usage principal par l'IAE) ;
 - o 27 bureaux pour l'administration et les enseignants de l'IAE et du département LEA dont 9 bureaux spécifiquement utilisés par LEA ;
 - o 1 salle commune des enseignants, 1 espace de convivialité pour les étudiants, 1 salle de travail en groupe ;
- Etat du bâtiment : D – mauvais.

Bâtiment 13

Le bâtiment est occupé par différents services et utilisés par l'ensemble des composantes du campus. Le département LEA y utilise principalement les salles multimédia équipées pour l'enseignement des langues et les laboratoires de langues.

- Date de construction : 1971 - Date de dernière rénovation : sans objet ;
- Surface : SUB = 1 210 m² / SHON = 1 859 m² ;
- Surface utilisée par LEA : 328 m² SUB ;
- Locaux utilisés par LEA : 3 laboratoires de langues, 7 salles multimédia équipées pour le travail des langues vivantes et 3 salles TD (taux d'occupation de 73 %) ;
- Etat du bâtiment : D – mauvais.

Les taux d'occupation relevés pour le bâtiment 23-24 (75,5 % pour l'amphithéâtre et 70,8 % pour les salles de cours) correspondent à un taux d'utilisation annuel moyen. Cependant, le taux d'utilisation des locaux au premier semestre atteint une valeur supérieure à 85 % des créneaux horaires disponibles. Ce taux maximum implique un engorgement en journée lors des périodes de forte activité, générant alors des difficultés d'organisation et des risques de ne pouvoir maintenir les conditions de sécurité pour les usagers.

La conception ancienne des bâtiments ne permet pas facilement de les adapter aux nouvelles techniques d'enseignement et de les transformer pour répondre à l'évolution des besoins. Les locaux existants contraignent donc l'activité.

En outre, les différentes opérations à mener pour la rénovation du campus de Jacob-Bellecombette (schéma directeur immobilier du campus de Jacob Bellecombette validé en 2019) nécessiteront la présence de locaux tampons pour amorcer les travaux. L'utilisation de locaux libérés par les formations accueillies dans le bâtiment 23-24 offre la possibilité d'éviter la location ou l'acquisition de bâtiments modulaires, ou la location de locaux annexes dans le secteur privé.

Les deux bâtiments utilisés par le département LEA sur le campus de Jacob-Bellecombette n'ont pas connu de rénovation majeure depuis plus de 25 ans. Les bâtiments sont dégradés, thermiquement peu performants et inconfortables pour les usagers. Ils ne sont pas au standard moyen de ce qui existe dans la plupart des autres universités européennes pour des formations du même type, comme le font remarquer les étudiants dans différentes enquêtes de satisfaction. Une rénovation lourde serait nécessaire à court terme, notamment pour le remplacement intégral de l'enveloppe et son isolation (toitures, menuiseries, occultations et façades).

Par ailleurs, les contraintes structurelles n'ont pas permis de faire évoluer les locaux pour les adapter aux nouveaux formats d'enseignement des universités lors du passage au LMD. La configuration figée de la morphologie des lieux ne permet pas de les adapter facilement aux nouvelles techniques d'enseignement et à l'intégration des moyens numériques. Le besoin en salles de travail pour les étudiants ou d'espaces de coworking ne peut être résolu dans les bâtiments actuellement occupés par ces formations.

Pour répondre aux nouveaux besoins pédagogiques, une restructuration lourde des espaces et la construction d'environ 500 m² de surfaces additionnelles sur le bâtiment 23-24 serait indispensable.

En outre, la localisation du bâtiment 23-24 sur une parcelle éloignée en partie basse du campus, ne permet pas aux usagers de bénéficier pleinement de l'ensemble des services du campus. Les locaux sont difficilement accessibles depuis les autres bâtiments et difficiles à trouver pour les extérieurs, l'accès étant distinct de l'entrée principale du campus.

Enfin, les chercheurs de l'IREGE (Institut de Recherche En Gestion et Economie) sont éloignés du centre de gravité de leur laboratoire de recherche, qui se situe à Annecy.

Sans intervention lourde d'adaptation des locaux ou relocalisation des formations dans des locaux neufs adaptés, l'établissement sera contraint de refuser des étudiants sur des formations ayant un fort potentiel de croissance et attirant de bons étudiants. Cela risque aussi d'induire une baisse de l'attractivité des formations, qui conduira alors à une baisse des résultats et de la performance de l'enseignement dispensé. Ce déclin de l'attractivité touchera également la qualité des recrutements de nouveaux d'enseignants-chercheurs, les conditions offertes pour la réalisation de leurs activités n'étant plus conformes à celles que l'on observe usuellement. Pour les mêmes raisons, le contexte n'est par ailleurs pas favorable pour attirer des professeurs invités étrangers ou de bons collaborateurs du secteur privé.

Comme expliqué dans le SPSI, le scénario choisi par le comité de pilotage stratégique constitué pour l'élaboration du SDIA de Jacob Bellecombette a prévu la possibilité d'un remodelage foncier et une requalification en profondeur des bâtiments du campus sur une période de 15 ans environ.

Le départ des formations du département LEA et Commerce International dans le bâtiment MAPI sur le campus d'Annecy-le-Vieux va contribuer à libérer une surface de 2 800 m² dans les bâtiments 23 et 24 à partir de la rentrée universitaire 2026.

En cohérence avec les opérations antérieures (restructuration des bâtiments les plus éloignés en direction du centre du cœur de campus) dans une logique d'opérations tiroir permettant au campus de continuer d'accueillir les usagers pendant cette période de travaux, les bâtiments 23 et 24 serviront de surface tampon pour accueillir les activités ne pouvant plus être accueillies dans les bâtiments en cours de restructuration ou démolis sur le campus de Jacob-Bellecombette. Ces surfaces des bâtiments 23 et 24 continueront donc à être utilisées jusqu'à la fin du projet de restructuration du campus de Jacob-Bellecombette. La libération des bâtiments et du foncier ne pourra être envisagé qu'après réalisation totale de toutes les reconstructions prévues pour recentrer le campus.

2.2.2. Sécurité, configuration, vétusté, accessibilité, dimensionnement, confort thermique...

État technique : gros œuvre, second œuvre, équipements

Comme exprimé dans le SPSI, les bâtiments du campus de Jacob-Bellecombette présentent un état de conservation assez médiocre du fait d'un niveau d'entretien insuffisant sur une partie des bâtiments. Il n'y a cependant pas de problème structurel majeur sur les bâtiments mais uniquement un besoin d'investissement importants pour assurer un renouvellement des équipements techniques.

État réglementaire : amiante, ERP, accessibilité, sécurité incendie, performance énergétique

➤ *Sécurité incendie*

Comme tous les 17 bâtiments classés ERP du campus de Jacob-Bellecombette, les bâtiments 13-23 et 24 disposent tous d'un avis favorable à la poursuite de l'exploitation et n'ont jamais fait l'objet d'avis défavorable depuis les 20 dernières années.

➤ *Risque Amiante*

Les Diagnostics Techniques Amiante du campus de Jacob-Bellecombette ont été actualisés en 2019 et 2022. Les rapports font état de risques liés à la vétusté et à la dégradation de certains matériaux pouvant contenir de l'amiante, en particulier sur les sols en dalles thermo-vinylées des bâtiments construits dans les années 1970. Par ailleurs, les tuiles de rives de toiture en fibrociment ont été identifiées comme matériau amiante, pour lequel un plan de retrait adapté sera à prévoir au moment des rénovations des enveloppes et toitures, sont particulièrement concernés les bâtiments 13 et 23 et 24.

➤ *Accessibilité*

La topographie du terrain d'implantation du campus rend difficile la mise en accessibilité totale des bâtiments, néanmoins des travaux d'aménagements sont réalisés sur le patrimoine pour en améliorer l'accessibilité. Tous les bâtiments n'ont pas encore fait l'objet d'une attestation de conformité.

Le bâtiment 13 présente un niveau d'accessibilité noté à 44% en terme de handicap moteur.

Les bâtiments 23 et 24 présentaient en 2009 un niveau d'accessibilité noté à 27% en terme de handicap moteur et de 61 % en terme de compréhension des déplacements. Au niveau de l'amphithéâtre du bâtiment 23, des travaux d'aménagement des places supérieures ont été réalisés en 2021 et sont finalisés en 2023 par la mise en place d'un EPMR. Le niveau d'accessibilité moteur de ce bâtiment s'en trouvera donc amélioré.

2.3. Etat des lieux de la performance énergétique

Selon les DPE réalisés en 2009, la performance énergétique des bâtiments du campus de Jacob Bellecombette, et notamment des bâtiments 13-23 et 24 est mauvaise : en terme de consommation d'énergie ils sont respectivement classés D, C et C et en terme d'émission de GES tous classés D.

Le bâtiment 23 a fait l'objet d'une rénovation énergétique de sa toiture, les travaux ayant été réceptionné en janvier 2023 ; il devrait voir sa performance énergétique améliorée. Selon les calculs ces travaux doivent permettre un gain énergétique de 64,2 kWh_{EFF}/an/m² et une économie de production de GES de 17,2 TeqCO₂/an ou 8,5 kgeqCO₂/m²/an.

2.4. La situation future du site sans projet : « option de référence »

Les formations concernées par le projet MAPI ont été définies sur la base de données et de besoins exprimés en 2014. Les évolutions démographiques, comme l'attractivité de cette nouvelle composante, entraîne la nécessité d'accueillir des niveaux d'études supérieurs et d'augmenter l'offre initialement prévue, en incluant, notamment des niveaux master (LEA-Droit) complémentaires.

Les activités nouvelles concentrées dans la MAPI, correspondent à une offre de formation par projets pluridisciplinaires s'appuyant sur les liens forts entre les entreprises du territoire et l'USMB. Elles s'articulent autour de la créativité, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Au niveau fonctionnel, la non-réalisation des tranches optionnelles 1 et 2 entrainerait le maintien d'une offre de services inadaptés et dégradés aux usagers. Les besoins d'accueil d'enseignants chercheurs et d'étudiants de tous niveaux se trouveraient réduits.

En l'absence de projet, il sera seulement possible de maintenir les formations existantes du département LEA et aucun développement de nouvelles formations ne peut être envisagé. La mise en place des doubles licences devra être reportée jusqu'à la création des locaux suffisants pour l'accueillir.

L'adaptation des locaux nécessaires au maintien des formations du département LEA sur le site de Jacob Bellecombette dans une perspective de croissance des effectifs implique la rénovation totale ou partielle des bâtiments occupés (23-24 et 13) et la restructuration complète des locaux actuellement utilisés.

L'ensemble de ces mesures avait été estimé en 2018 selon les ratios suivants :

- Rénovation de l'enveloppe des bâtiments 23-24 et 13	4 M€
- Restructuration intérieure pour adaptation des locaux aux besoins	5 M€
- Adaptation à l'enseignement numérique et équipement	1 M€
- Création d'une extension d'environ 500 m ² SUB pour accueil des nouveaux besoins	2 M€
- Mise en accessibilité	0,8 M€
- Adaptation des accès du bâtiment 23-24 vers le reste du campus	0,7 M€
INVESTISSEMENT MINIMUM	13,5 M€

La prise en compte de la création d'une seule double licence nécessitera la construction d'environ 400 m² supplémentaire sur le bâtiment 23-24 dans un premier temps, ajoutant alors une enveloppe d'environ 1,5M€ portant ainsi le coût minimum de restructuration à 15 M€.

Sans modification et rénovation importante des locaux à moyen terme, les bâtiments dériveront lentement vers une obsolescence et une vétusté irréversible rendant impossible toute opération de rénovation. De plus, l'absence d'adaptation et de création de marges de manœuvre ne permettra plus de répondre à l'accueil de personnels et de nouveaux étudiants dans des conditions de confort et de sécurité acceptables. Les effectifs ainsi bloqués, un cycle de dégradation s'amorcera :

- Stagnation du flux étudiant par encadrement des inscriptions ;
- Baisse de l'attractivité des formations et de l'établissement ;
- Baisse de la qualité des enseignements, des résultats et des performances.

L'impossibilité d'accueil des étudiants à hauteur de la demande pour des formations fortement sollicitées représentera un abandon partiel de la mission de service public de l'établissement en matière de formation. Par ailleurs, à Annecy, l'opération Maison de l'Action publique et internationale est inscrite au CPER 14 avec une participation financière du département de la Haute-Savoie. Cette part de financement n'étant pas transférable au département de la Savoie, la non-réalisation de l'opération de construction sur le campus d'Annecy entraînera une perte de financement d'un tiers de l'enveloppe consacrée au projet. De plus, la Région pourrait également suspendre son accompagnement du projet dans la mesure où l'opération de construction serait modifiée en rénovation, réduisant alors l'enveloppe disponible aux seuls crédits de l'Etat soit 4,3 M€, un montant très insuffisant au regard des besoins à satisfaire.

3. Présentation des différents scénarios étudiés

3.1. Les différents scénarios étudiés : synthèse

Compte tenu de l'objet de ce dossier (extension de la MAPI et intégration de « La RUCHE »), aucune autre option n'a été étudiée, hors site du campus d'Annecy. La réalisation de cette extension sur un autre tènement perdrait tout son intérêt, qui est notamment :

- La mutualisation des locaux initialement prévus dans la MAPI (administration, sanitaires, système de sécurité...)
- Le bon fonctionnement et la synergie entre la MAPI et son extension.

Trois solutions d'implantation ont été évaluées.

		Avantages	Inconvénients
1	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI-tranche ferme »	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation d'un R+5 (MAPI) en R+8, - Coût supplémentaire important lié au supportage par la MAPI des surcharges générées par la RUCHE - Surcoût lié au changement de catégorie pompier (passage d'un ERP de 2° catégorie en ERP de 1° catégorie) - Contraintes visuelles forte vis-à-vis des voisins et du reste du campus.
2	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI-tranche optionnelle »	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de financement entre La RUCHE et la MAPI TO, - Proximité et liaison directe avec la MAPI avec la MAPI et - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment - La MAPI TF reste en 2° catégorie en terme de sécurité incendie ERP, - La contrainte de gabarit de l'extension est gommée par la MAPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation d'un R+2 semi-enterré (MAPI TO) en équivalent R+3, - Coût supplémentaire lié au supportage par la MAPI TO des surcharges générées par la RUCHE, moins important.
3	Réalisation de l'extension à proximité de la partie « MAPI-tranche ferme »	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Conservation des gabarits des deux entités MAPI TF et MAPI TO 	<ul style="list-style-type: none"> - Surconsommation du foncier, - Contrainte très forte en matière d'implantation, compte tenu de la restriction du foncier imposé par la réalisation du projet CROUS

3.2. Le scénario privilégié retenu parmi les options possibles

Après consultation des divers partenaires et organismes concernés (maître d'ouvrage, CROUS, Grand-Annecy, Rectorat, etc.), c'est l'option 2 (réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI - tranche optionnelle ») qui a été retenue, pendant les études de maîtrise d'œuvre de la tranche ferme.

Le projet retenu est encadré par l'engagement des différents partenaires dans le cadre du CPER 15. Son dimensionnement est compatible avec le budget disponible et son programme approuvé par les différents financeurs.

L'implantation proposée sur la parcelle lui assure une connexion efficace avec le reste du campus et lui permet de bénéficier de l'ensemble des équipements déjà disponibles offerts aux étudiants (restaurants universitaires, bibliothèque universitaire, équipement sportif). En outre, l'arrivée des formations qui seront accueillies va bénéficier à l'ensemble du campus et renforcer son attractivité, notamment en matière de visibilité internationale.

3.2.1. Dimensionnement du projet

Les principes de dimensionnement sont définis sur la base de ratios de surface utile maximale par fonction et type d'espace, selon le référentiel des constructions universitaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur

et de la Recherche. Ces ratios permettent de vérifier la cohérence de la surface utile globale programmée au sein d'une opération.

Administration et encadrement pédagogique

- Bureau individuel : 12 m²
- Bureau individuel avec accueil : 16 m²
- Bureau pour 2 postes de travail : 16 m²
- Bureau pour 3 postes de travail : 20 m²
- Bureaux collectifs : entre 7 à 9 m² par poste de travail

Le principe retenu pour la programmation des bureaux des enseignants est de 8m² utile par enseignant, soit un bureau de 16m² pour deux enseignants.

Des bureaux ou espaces d'accueil doivent également être prévus pour les intervenants extérieurs chargés de cours à l'université. Les effectifs de ces chargés de cours doivent être ramenés à un effectif équivalent temps plein, c'est sur cette base d'équivalent temps plein que sont évaluées les surfaces.

Locaux d'enseignement

Les surfaces d'enseignement sont évaluées sur la base de ratios standards liés à la capacité des salles. Il convient donc en premier lieu d'évaluer les besoins en capacité de salle (taille des groupes d'étudiants). Ces ratios sont les suivants :

- 2 m²/place pour les salles ayant une capacité de 8 à 15 étudiants
- 1,6 m²/place pour les salles ayant une capacité de 16 à 24 étudiants
- 1,5 m²/place pour les salles ayant une capacité de 25 à 49 étudiants
- 1,2 m²/place pour les salles ayant une capacité de 50 à 99 étudiants
- 1 m²/place pour les amphithéâtres à partir de 100 étudiants

Le nombre de salles nécessaires est déterminé sur la base du taux d'occupation et du mode de fonctionnement de l'université en phase de croisière.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi sur une plage de 8 heures de cours par jour (ramenés à 40 heures par semaine).

Les taux d'utilisation hebdomadaire théoriques utilisés par type de salle sont les taux minimums indiqués dans le « référentiel des constructions universitaires ». L'utilisation des taux minimum permet de garder une souplesse dans l'organisation des locaux afin de prendre en compte la présence ponctuelle d'autres formations.

Concernant les salles de TD de 40 places, le taux d'occupation retenu pour l'enseignement est de 33 heures.

Concernant les salles informatiques et laboratoires de langues, le taux d'occupation retenu pour l'enseignement est de 25 heures.

Les formations sont dispensées sur 60 semaines pour les Licences, sur 36 semaines pour les Masters LEA et sur 72 semaines pour les Licences LEA-Droit.

Paramètres	Catégories	Situation existante	Situation future du projet (horizon 2030) en mode fonctionnement optimal
Usagers	Formation initiale	900	1200
	Formation continue	0	0
	Apprentissage	0	0
	TOTAL	900	1200
Effectifs (ETPT)	Enseignants chercheurs et assimilés	29	50
	BIATSS	8	20
	Chercheurs hébergés	0	10
	TOTAL	37	80

Paramètres	Catégories	Situation existante	Situation future du projet (horizon 2030) en mode fonctionnement optimal
Surfaces SU (m²)	Administration	568	868
	Enseignement	2 171	3 116
	Recherche	65	
	Autres (séminaires...)	0	299
	Logistique et tech.	35	125,5
	TOTAL	2 839	4 408
	Taux d'occupation	75%	<i>Objectif : 85 %</i>

Dès la mise en service du bâtiment de la MAPI, en 2026, l'effectif des étudiants accueillis dans les différentes formations internationales aura connu une augmentation de 30 % par rapport à l'effectif actuel.

L'ouverture dès la rentrée 2018 de deux double licences Droit/LEA et Science politique/Economie-Gestion va enclencher cet accroissement des effectifs. Toutes deux seront respectivement à effectif complet de 90 étudiants accueillis sur trois années de licence dès que cette formation sera accueillie dans le nouveau bâtiment. Une autre double licence ouvrira en septembre 2020, ainsi que des diplômes internationaux de niveau master en partenariat avec des établissements universitaires étrangers, notamment suisses, en formation initiale ou continue.

La croissance des effectifs est amenée à se poursuivre après l'intégration du bâtiment de la MAPI

(Tableau de projection des effectifs jusqu'à 2026).

Filières	2017	2018	2023	2024	2025	2026
LEA-MI		900	900	900	900	900
Double licence Droit-LEA (ouv : 2018)		0	90	90	90	90
Double licence Eco GE-SciencesPo (2018)		0	90	80	90	90
Double licence LEA-Sciences Po (2022)		0	30	50	80	80
Diplômes internationaux		0	20	30	40	50
Total étudiants		900	1130	1160	1200	1210

La montée en charge de l'effectif accueilli dans le bâtiment sera néanmoins progressive entre 2026 et 2027 car l'ensemble des formations ne pourront pas être intégralement déménagées sur une rentrée universitaire de Chambéry vers Annecy pour éviter un déménagement brutal aux étudiants ayant débuté une scolarité sur Chambéry.

Filières accueillies dans la MAPI	2026	2027	2028	2029
LEA-MI (L1 + L3MI+M1 puis L2+M2 puis L3)	450	700	900	900
Double licence Droit-LEA	90	90	90	90
Double licence Eco Ge-Sciences Po	90	90	90	90
Double licence LEA-Sciences Po	30	50	80	80
Diplômes internationaux	20	30	40	50
Total étudiants dans le bâtiment MAPI	680	960	1200	1210

3.2.2. Dimensionnement des constructions : dimensionnement spécifique du projet La RUCHE

La construction est décomposée en deux tranches fonctionnelles, permettant de réaliser une première partie de la construction essentielle au besoin des formations à accueillir dans l'enveloppe budgétaire disponible au CPER 14. La deuxième tranche à réaliser est étudiée en même temps que le projet de construction et fait l'objet de financement complémentaire au titre du CPER 15, pour une réalisation dans la même temporalité. Les fonctionnalités détaillées de ces deux tranches sont explicitées au paragraphe 1.3.2, celles concernant la Ruche le sont *infra*.

PRESENTATION DES ENTITES CONCERNEES PAR LA RUCHE :

3.2.2.1 PITON

Missions

L'USMB entretient, depuis sa naissance en 1979, des relations très étroites avec les entreprises du territoire. Avec le dispositif PITON, soutenu par BPI-France et la Fondation USMB, elle va encore plus loin en rassemblant étudiants et entreprises autour de projets à fort enjeu pour ces dernières, et en réunissant les conditions d'une collaboration fructueuse (encadrement, formations et séances de créativité).

Un dispositif gagnant-gagnant : les entreprises bénéficient de livrables exploitables, les étudiants vivent une expérience passionnante et originale, qui les prépare encore mieux à une insertion professionnelle réussie, et les sensibilise aux enjeux de l'innovation.

Fonctionnement, particularités

Un accès direct depuis l'extérieur est nécessaire, pour permettre aux étudiants d'accéder à l'espace PITON, en journée mais aussi en soirée et week-end. Cet accès doit être facilité pour un traiteur, lors d'événements tels que les PITON Awards, ou des cérémonies, et pour une location éventuelle des espaces. Ce dispositif doit donc être dissociable facilement de la MAPI et des autres dispositifs présents dans le bâtiment.

Personnels et publics concernés

Le personnel USMB est constitué de :

- Une animatrice présente en permanence ;
- Des intervenants (six à sept) pour les formations PITON, en présence ponctuelle lors de formations ;
- Des référents pédagogiques (un par projet), en présence ponctuelle pour des séances de travail et des réunions d'avancement.

Le public est constitué de :

- Une base de 24 étudiants chaque année, constituant Six équipes de quatre étudiants en moyenne ; et pouvant venir d'autres établissements d'enseignement supérieurs.
- Des salariés d'entreprises concernées par les projets ; cet accueil doit être possible pour des séances de travail et des réunions d'avancement.

3.2.2.2 Pôle entrepreneurial

Missions

- Sensibiliser les étudiants de l'USMB à l'entrepreneuriat
- Accueillir et orienter les étudiants de l'USMB ayant des projets ou une envie d'entreprendre.
- Diffuser la culture entrepreneuriale auprès des étudiants
- Développer des programmes pédagogiques favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences entrepreneuriales
- Accueillir et accompagner les étudiants des dispositifs existants à l'USMB : le diplôme étudiant-entrepreneur, le statut d'étudiant-entrepreneur, le parcours entrepreneuriat, label entrepreneuriat.
- Accompagner le portage de projet, notamment, à la création ou à la reprise d'une entreprise.
- Organiser des événements liés à l'entrepreneuriat.
- Soutenir l'association des étudiants entrepreneurs de l'USMB.
- Développer des échanges internationaux d'étudiants dans le cadre des dispositifs existants.

Fonctionnement, particularités

Accès permanent durant les heures d'ouverture de l'établissement.

Personnels et publics concernés

Le personnel encadrant est constitué de :

- 2 enseignants chercheurs de l'IAE ;
- 3 Référents étudiants-entrepreneurs, (1 POLYTECH, 1 IUT, 1 IAE).

Le public est constitué de 40 étudiants-entrepreneurs.

3.2.2.3 La Fondation

Missions

La mission du centre entrepreneurial est le développement des relations entre les entreprises, la recherche, et les territoires, notamment à travers des séminaires.

Fonctionnement, particularités

Elle nécessite, en plus des horaires d'ouverture de l'USMB, d'un accès autonome en dehors des horaires d'ouverture de l'USMB.

Personnels et publics concernés

Le personnel USMB est constitué de :

- 1 directeur ;
- 1 chargé de missions.

Le public est constitué de :

- Représentants ou personnels d'entreprises ;
- Etudiants.

3.2.2.4 IUT

Missions

L'IUT ne fait pas partie intégrante des permanents de la Ruche mais sera amené à utiliser des locaux pour ses formations en particulier pour la participation des étudiants de l'IUT, dans le cadre des dispositifs présents (PITON, Pôle entrepreneurial, Fondation USMB) :

- Participation à des séminaires thématiques « création d'entreprise (10 séances de 2h réparties sur 10 semaines de 18h00 à 20h00) ;
- Organisation de 2 semaines complètes autour de la création d'entreprise pour une promotion entière (120 étudiants en groupes de 30 étudiants).

Fonctionnement, particularités

Participation à des séminaires thématiques le soir entre 18h00 et 20h00.

Personnels et publics concernés

Le personnel encadrant est constitué de :

- Enseignants de l'IUT (création d'entreprises) ;
- 2 intervenants extérieurs (séminaires).

Le public est constitué de :

- 30 étudiants (séminaires) ;
- Groupes de 30 étudiants (création d'entreprises).

3.2.2.5 Compléments pédagogiques

Missions

- Permettre un complément de salles pour répondre à l'accroissement des effectifs des composantes du site.
- Permettre un fonctionnement plus souple de La Ruche, en disposant de locaux mutualisables.
- Permettre la création de locaux valorisables par convention de location.

Fonctionnement

Accès permanent durant les heures d'ouverture de l'établissement, et accès indépendant pour une utilisation dans le cadre des autres dispositifs, et en cas de valorisation (possibilité de location de salles).

Ces salles devront pouvoir être mutualisées, et être indépendantes (pas d'issue de secours communes entre salle). Chaque salle répondra aux spécificités du programme de la MAPI et, notamment, devra pouvoir être utilisable en salle de cours, comme en salle de coworking avec 10 îlots de 4 personnes.

Personnels et publics concernés

Le personnel encadrant est constitué de professeurs-chercheurs de l'USMB, d'utilisateurs des dispositifs, de personnes extérieures.

Le public est constitué de groupe de 40 élèves (ou extérieurs), en configuration salle de TD.

Tableau de présentation générale des ratios de dimensionnement du projet :

	Nature des surfaces	Surface (m ²)		Effectif théorique			Ratios m ² SU / utilisateurs	
		Surf de plancher	SU	Etudiants	ETPT	Public ext	Etudiants	ETPT
MAPI Tranche Ferme : 1ère tranche de réalisation								
A	Accueil	227	146	1				
B	Enseignement et vie étudiante	1954,5	1862 dont 31,2 m ² bureau accompagnement	980	4		1,86	7,8
C	Bureaux Administration et Recherche	675	589		96 dont 19 non permanents			6,1
D	Locaux d'accompagnement	387	372					
	Circulations	1062	1 188					
TOTAL 1ère Tranche		4305,5	2 970	981	100			
MAPI tranche optionnelle 1								
F1	Pole partenariat entreprises	64,2	53		10		NB : Etudiants ou autres publics	
	Bureaux	38,2	24,6		4			6,15
	Salle de réunion	16	14,3		6			2,4
	Stockage	10	14,1					
F2	Pôle Evénements et conférence	713,8	613	433			NB : Etudiants ou autres publics	
	Amphithéâtre	464	382	352			1,08	
	Régie	9	7,50					
	Salle de séminaires	103,8	102,1	51			2,00	
	Stockage	6	16,8					
	Espace de rencontre	131	104,6	30			3,48	
TOTAL TO1		778 m²	666 m²	433	10			

	Nature des surfaces	Surface (m ²)		Effectif théorique			Ratios m ² SU / utilisateurs	
		Surf de plancher	SU	Etudiants	ETPT	Public ext	Etudiants	ETPT
MAPI tranche optionnelle TO2 : La Ruche								
G	PITON	236,5	224,1	32	11		<i>NB : Etudiants ou autres publics</i>	
	<i>Salle projets PITON et atelier de maquettage</i>	180,5	175	32		<i>Dont 10</i>	5,46	
	<i>Bureau individuel</i>	13,3	12,6		1			12,1
	<i>Bureau double</i>	18,4	16,2		2			8,1
	<i>Salle de réunion</i>	24,3	20,3		8			2,5
G	Pôle entrepreneurial	95,6	92,1	43	2		2,04	2,04
G	Fondation	149,2	142,6		2	58		
	<i>Salle de réunion</i>	28	25,8			12	2,15	
	<i>Salle de séminaires et coworking</i>	93,6	90,4			46	1,96	
	<i>Bureau double</i>	27,6	26,4		2			13,2
G	Compléments pédagogiques	501	484,9	230	3			
	<i>Salles TD 1 à 5</i>	463	450,2	230			1,95	
	<i>Bureau individuel</i>	16,6	14,9		1			14,9
	<i>Bureau double</i>	21,4	19,8		2			9,9
G	Locaux mutualisés	229,9	192,9	25	10	34	<i>NB : Etudiants ou autres publics</i>	
	<i>Bureaux doubles</i>	37,7	37,1		4			9,27
	<i>Espaces de convivialité personnels</i>	17,6	12,7		6			2,1
	<i>Espaces de convivialité étudiants et stagiaires</i>	148,2	120	25		20	2,66	
	<i>Salle de réunion partagée</i>	26,4	23,1			14	1,65	
G	Locaux d'accompagnement	91	87,1	0	0			
	circulations	352	313					
TOTAL 2^{ème} tranche (hors circulations)		1303,2	1 223,70	330	28	92		
TOTAL toutes tranches		6 738,7						

3.2.3. Performances techniques spécifiques

La construction répondra à des objectifs techniques et thermiques permettant de disposer d'une construction performante, facile à exploiter et durable.

Privilégier des solutions employant des matériaux bio-sourcés pour favoriser le stockage de CO2, dans les limites imposées par la réglementation incendie et sismique ;

Assurer la pérennité du bâti en limitant les ponts thermique et infiltrations d'air, tout en privilégiant la durabilité des solutions techniques mises en œuvre ;

Améliorer le confort d'été via des solutions passives, en privilégiant la performance thermique de l'enveloppe, l'inertie couplée au déphasage et la ventilation ;

Adapter les équipements de production de chaleur existant localement, en privilégiant la mutualisation et l'adoption de systèmes de régulation efficaces ;

Privilégier les dispositifs d'éclairage et les équipements à très faible consommation énergétique ;

Privilégier des solutions mises au point suivant un processus rigoureux, assurant la qualité de conception et de réalisation ;

Assurer une gestion fiable et économe des équipements techniques du bâtiment et un suivi des consommations (système de gestion performant du bâtiment-BMS) ;

Garantir de bonnes conditions sanitaires et de confort, que ce soit en été comme en hiver, et la Qualité de l'Air Intérieur (ou QAI).

3.2.4. Traitement des réseaux & branchements

Le long du chemin de Bellevue se trouvent les réseaux suivants :

- Electricité Haute Tension ;
- Gaz ;
- Téléphone et Fibre optique ;
- Eau potable ;
- Eaux usées et eaux pluviales.

Cependant, le nouveau bâtiment pourra être raccordé, sous réserve des capacités de l'existant, sur les points de distribution déjà présents dans le bâtiment de l'IAE jouxtant le projet.

Adduction d'eau, électricité : dans la mesure du possible, suivant les capacités, l'alimentation en eau du bâtiment sera faite par l'intermédiaire des points de livraisons d'eau et d'électricité existants pour le bâtiment de l'IAE.

Chauffage : Le raccordement avec le réseau de chaleur urbain que la ville d'Annecy doit réaliser a été confirmé fin décembre 2022 par l'USMB aux partenaires. En attendant la réalisation de ce RCU prévu en novembre 2026, une chaufferie provisoire pourrait être prévue pour la MAPI lors de la mise en service en septembre 2026.

Réseaux informatique et téléphonique : le bâtiment sera directement raccordé au cœur de réseau informatique du campus situé dans le bâtiment de l'IAE pour le réseau informatique et le réseau téléphonique (téléphonie IP).

Eaux usées et pluviales : le bâtiment sera raccordé sur les installations communales existantes passant à proximité.

3.3. Synthèse de l'ensemble des scénarios

	Option de référence	Scénario préférentiel	Scenario 3
Descriptif	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI- tranche ferme »	Réalisation de l'extension en surélévation de la partie « MAPI- tranche optionnelle	Réalisation de l'extension à proximité de la partie « MAPI- tranche ferme »
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de financement entre La RUCHE et la MAPI TO - Proximité et liaison directe avec la MAPI avec la MAPI et - Connexion facile avec le reste du campus - Visibilité du bâtiment - La MAPI TF reste en 2° catégorie en terme de sécurité incendie ERP, - La contrainte de gabarit de l'extension est gommée par la MAPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité bâtie avec la MAPI - Connexion facile avec le reste du campus - Conservation des gabarits des deux entités MAPI TF et MAPI TO
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation d'un R+5 (MAPI) en R+8, - Coût supplémentaire important lié au supportage par la MAPI des surcharges générées par la RUCHE - Surcoût lié au changement de catégorie pompier (passage d'un ERP de 2° catégorie en ERP de 1° catégorie) - Contraintes visuelles forte vis-à-vis des voisins et du reste du campus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation d'un R+2 semi-enterré (MAPI TO) en équivalent R+3, - Coût supplémentaire lié au supportage par la MAPI TO des surcharges générées par la RUCHE, moins important. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surconsommation du foncier, - Contrainte très forte en matière d'implantation, compte tenu de la restriction du foncier imposé par la réalisation du projet CROUS
Montant de l'investissement initial (en € TTC)		30 M€ dont 11,865 M€ pour le bâtiment 2 (Ruche + TO1)	
Si location, montant du loyer et des charges annuelles		A définir	
Numéro Chorus du/des bâtiment(s) si répertorié(s)	S.O	S.O	S.O.
Occupation			
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre		MD	

	Option de référence		Scénario préférentiel		Scenario 3	
Surfaces	SUB	SUN	SDP (m ²)	SU (m ²)	SUB	SUN
<i>Administration</i>			960,5	868		
<i>Enseignement</i>			3 824	3 476		
<i>Recherche</i>						
<i>Logistique</i>			116	125,5		
<i>Autres (séminaires...)</i>			424	389		
<i>Circulations</i>			1 414	1 259		
Total			6 738	4 858,5 hors circulations		
	Option de référence		Scénario préférentiel		Scenario 3	
Effectifs Postes de travail pour activité « Administration »						
<i>ETPT Enseignants chercheurs et assimilés</i>	50		50		50	
<i>Agents / BIATSS</i>	20		20		20	
<i>Chercheurs hébergés</i>	10		10		10	
Total	80		80		80	
	Option de référence		Scénario préférentiel		Scenario 3	
Étudiants						
<i>Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)</i>	1 200		1 200		1 200	
<i>Formation continue</i>						
Total	1 200		1 200		1 200	
Taux d'occupation						
Ratio SU / SDP			0.72			
Ratio SDP/PDT (BIATSS)			48			
Ratio SU/PDT (BIATSS)			43,4			
Surface d'archives (en m ²)			0			
Emplacements de stationnement (nombre)	Sur le campus : 910 en 2026		Sur le campus : 910 en 2026 (1 106 à ce jour)		Sur le campus : < 800 en 2026	

3.4. Procédure, risques, données financières et conduite du scénario

3.4.1. Choix du mode de réalisation et de la procédure

Le dossier initial d'expertise de la MAPI a fait l'objet d'une instruction par Madame la rectrice de l'Académie de Grenoble, chancelière des universités, et les résultats ont été rendus le 18 mai 2018.

Un arrêté du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en date du 03 juillet 2018, a ainsi validé les objectifs et le plan de financement correspondant à la MAPI tranche ferme, arrêtant les résultats de cette expertise.

La maîtrise d'ouvrage de la MAPI a alors été confiée au Département de la Haute-Savoie en date du 23/10/2018 par arrêté du Préfet de Région. La maîtrise d'ouvrage correspondant à La RUCHE sera demandée de la même manière, pour intégrer cette partie de programme.

Le projet initial a été développé suivant les principes classiques de la MOP avec une procédure en phases successives :

1. Programmation ;
2. Concours de maîtrise d'œuvre ;
3. Etudes de conception et suivi de réalisation sur la définition de la mission de base MOP étendue aux études d'exécution (EXE), à la Qualité environnementale (QEB), la coordination du système incendie (CSSI), et éventuellement l'Ordonnancement Pilotage du Chantier (OPC) ;
4. Appel d'offre travaux prévu en lots séparés, réalisé à l'été 2022 et rendu infructueux dans un contexte économique tendu (suite COVID 19) et d'une très faible concurrence. Relancé le 20 février 2023 pour un retour des offres le 28/03/2023 ;
5. La conception et réalisation de La RUCHE, a été confiée à la maîtrise d'œuvre, déjà missionnée pour la MAPI, par voie d'avenant en date du 16 août 2021. L'appel d'offres travaux correspondant est intégré dans celui de la MAPI.

Les procédures de conception-réalisation avec ou sans exploitation ainsi que de contrat de partenariat n'ont aucun intérêt pour ce projet.

3.4.2. Analyse des risques

En phase amont (programmation, études de conception avant travaux)

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Insuffisance des estimations du CPER Retard dans la signature des conventions financières	Forte	Moyen	Forte		USMB et MOA Externe (CD 74)
Concours de maîtrise d'œuvre		Très Forte	Forte	Très Forte		MOA Externe (CD 74)
Evolution des normes applicables à la construction et au projet	Prise en compte des évolutions réglementaires et le niveau de performance énergétique	Forte	Faible	Moyen		MOA Externe (CD 74)
Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb, amiante, sols, etc.)	Besoin de fondations spéciales	Moyen	Moyen	Forte	Etudes de sol en amont du lancement du concours	MOA Externe (CD 74)
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, monument historique, etc.)	Terrain vierge et travaux en 1 seule phase	Moyen	Moyen	Très Faible		MOA Externe (CD 74)

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Retard ou recours contre les autorisations administratives	Retard sur l'arrêté confiant la MOA	Moyen	Moyen	Moyen		MOA Externe (CD 74)

En phase de travaux :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Retard dans la signature des conventions de financement Retard dans le versement des participations	Forte	Moyen	Forte	Adapter les participations des investisseurs	MOA Externe (CD 74)
Evolution des normes applicable à la construction et au projet	Prise en compte des évolutions réglementaires et le niveau de performance énergétique	Forte	Faible	Forte		MOA Externe (CD 74)
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	Dépôt de bilan, modifications de programme	Moyen	Moyen	Forte	Figurer le programme en amont	MOA Externe (CD 74)
Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments	Résurgences de sources Sol rocheux	Moyen	Moyen	Forte	Complément d'études de sol	MOA Externe (CD 74)
Difficultés dans la passation des marchés	Lots infructueux	Important	Important	Forte		MOA Externe (CD 74)

En phase d'exploitation :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Difficulté de maintien ou d'entretien des équipements et matériaux installés	Moyen	Néant	Forte	Suivi des études et avis sur les choix techniques Campagnes d'information et sensibilisation des usagers	USMB
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Consommation d'énergie plus importante que celles calculées	Moyen	Néant	Forte	Suivi des études et avis sur les choix techniques Campagnes d'information et sensibilisation des usagers	USMB

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Utilisation des équipements techniques.	Absence de moyens humains adaptés ou formés pour assurer le bon fonctionnement des équipements techniques du bâtiment et des équipements nécessaires aux activités d'enseignement	Moyen	Moyen	Forte	Recrutement et formation des personnels nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment et des activités accueillies	USMB

3.5. Coûts et soutenabilité du projet

3.5.1. Coûts du projet

A/ Coûts d'investissement : Cf Tableau en annexe 1.

Coût d'acquisition foncière : sans objet sur l'opération : le foncier est en propriété de l'Etat, selon gracieuse par l'agglomération à l'Etat en 2019 suivant la délibération D-2019-206 du 23/05/2019 du Grand Annecy, pour une valeur vénale de 1 200 000 €, estimée par France Domaine en date du 22 mars 2019.

Coût des travaux (Bâtiment 2)

- Évaluation par l'équipe de maîtrise d'œuvre au stade PRO DCE avril 2023 : 7 093 209 € HT
- Méthode d'évaluation retenue : évaluation au ratio en phase études PRO DCE sur la base de performance énergétique E3/C1 pour répondre aux objectifs de performance énergétique des bâtiments de l'Etat (*décret n°2066.1821 du 21 décembre 2016*), revue en mars 2023, suite au contexte économique mondial (Guerre en Ukraine, suite COVID, etc...)

Coût des dépenses annexes

- Coût de déménagement : 100 000 € HT (financé sur fonds propre USMB, hors opération)
- Coût de premier équipement : 500 000 € HT

Assujettissement de l'opération à la TVA

- Assujettissement à la TVA : assiette globale de 30 000 000 € TTC
- Pas de récupération possible de la TVA

Coût total du projet, toutes dépenses confondues : 30 000 000 € TTC

B/ Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels :

Le coût de fonctionnement moyen observé sur le campus d'Annecy depuis les trois dernières années est d'environ 65,10 € TTC/ m²SUB/ an, hors masse salariale, avec une forte augmentation en 2022 (+13,2%), due à l'augmentation du coût des fluides notamment.

En comparaison avec différentes constructions récentes, suivant le type d'activités accueillies dans les locaux, le coût de fonctionnement du bâtiment à son ouverture devrait être limité à un maximum de 53 € TTC/m²SHON/an hors masse salariale.

Les charges de fonctionnement des bâtiments, TO1+RUCHE, pour 2200 m² sont évaluées à un minimum de 117 000 € par an hors masse salariale, au moment de l'ouverture du bâtiment.

C/ Coûts récurrents additionnels à l'issue de l'opération :

A l'ouverture des deux bâtiments, les charges de fonctionnement complémentaires induites à porter sur le budget de l'USMB s'élèveront à 117 000 € par an au minimum.

Le coût de fonctionnement des surfaces libérées sur le campus de Jacob-Bellecombette ne pourra probablement pas être immédiatement déduit en totalité sur les charges de fonctionnement immobilier de l'établissement, en raison de la nécessité de maintenir en fonctionnement le bâtiment libéré pour assurer les opérations de rénovation du campus de Jacob-Bellecombette, comme prévu dans le SDIA. Mais l'usage de

bâtiments 23 et 24 dispensera du coût de location de locaux dans l'agglomération chambérienne. A terme (15-20 ans), du fait de leur conception et de leur localisation, elle devrait permettre de générer des ressources propres.

Compte tenu des prévisions d'augmentation des coûts de fonctionnement à venir en fonction des besoins et des nouvelles obligations réglementaires, une augmentation d'environ 2% par an peut être envisagée sur le coût de fonctionnement annuel du projet sur les dix premières années.

Au-delà de dix années de fonctionnement, il sera nécessaire d'intégrer une enveloppe complémentaire d'aménagement et de maintenance curative d'environ 40 000 € par année, pour faire face aux besoins d'évolution des espaces et au renouvellement de certains équipements techniques à faible durée de vie.

3.5.2. **Financement du projet**

Le projet est financé dans le cadre de deux CPER :

- Le 14^{ème} CPER à hauteur de 12,9 M€, pour la conception globale et la réalisation de la MAPI tranche ferme, avec le montage suivant :

Etat	4 300 000 € dont 200 000 € de premier équipement
Région AuRA	4 300 000 €
Département de la Haute-Savoie	4 300 000 €

- Le 15^{ème} CPER à hauteur de 18,1 M€ TTC maximum, pour la réalisation de la MAPI tranche optionnelle et La RUCHE, porté totalement par le Département de la Haute-Savoie.

Le projet est porté en maîtrise d'ouvrage par le Département de la Haute-Savoie. Sa réalisation n'aura pas d'impact sur le plan de trésorerie et le plan pluriannuel d'investissement de l'établissement, en dehors des dépenses nécessaires au 1^{er} équipement portées hors du budget de l'opération, estimées à 400 000 € TTC sur l'exercice budgétaire 2026.

3.5.3. **Déclaration de soutenabilité**

L'USMB sollicitera que soit confiée la maîtrise d'ouvrage au Département de la Haute Savoie par le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes sous couvert du recteur, après l'agrément final sur l'expertise.

Elle déclare être en capacité de supporter le suivi financier de l'opération.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée au département de la Haute-Savoie, pour la tranche ferme. Un avenant à la convention de mandat devra confier également la maîtrise d'ouvrage de la tranche optionnelle et la RUCHE au Département, qui assumera le portage financier de l'opération suivant les termes fixés par la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat. Il déclare être en capacité de supporter le suivi financier de l'opération.

Les crédits de premier équipement portés par l'USMB s'élèveront à 400 000 €. En l'état actuel des finances de l'établissement il est parfaitement envisageable de pouvoir supporter les dépenses de premier équipement. Dans le cadre de la prévision budgétaire de l'année où sera programmé l'acquisition de l'équipement du projet MAPI, il sera tout à fait envisageable de faire une avance de trésorerie correspondante, préalablement à la notification des crédits.

Fonds de roulement / CAF / trésorerie

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement de l'USMB (budget agrégé) s'élève à 15 758 664 € (voir tableau 1 ci-dessous) dont 10,8 M€ de réserve disponible pour le financement d'investissements.

Tableau 1 – Composition du fonds de roulement au 31/12/2022 (en €)

Provisions	3 171 170 €
CVEC	707 763 €
SCSP	1 068 050 €
Réserve disponible	10 811 681 €
Total fonds de roulement	15 758 664 €

Le tableau 2 présente l'évolution de quelques indicateurs financiers sur la période 2018-2022, qui fait ressortir une situation patrimoniale saine avec une réserve disponible égale à 78 jours de dépenses décaissables. Cette réserve a vocation à alimenter, dans les années qui viennent, une nécessaire politique de renouvellement des matériels pédagogiques ou de recherche, et de grosse maintenance.

Tableau 2 – Évolution de soldes financiers significatifs (en €)

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net	902 257 €	1 087 352 €	3 126 730 €	3 569 968 €	1 218 633 €
CAF	2 529 792 €	2 184 075 €	5 227 556 €	5 807 059 €	2 817 633 €
Variation du FDR sur réserves disponibles N-1/N (1)	216 525 €	1 608 596 €	1 874 430 €	2 936 007 €	-1 131 339 €
FDR sur réserves disponibles	5 732 622 €	7 341 218 €	9 215 648 €	11 950 020 €	10 811 681 €
Trésorerie	16 020 007 €	18 157 861 €	16 714 406 €	23 063 275 €	25 719 869 €

La trésorerie reste élevée en 2022 (plus de 78 jours de dépenses décaissables), liée à un fonds de roulement positif et à un besoin en fonds de roulement négatif. Elle permet de réaliser les portages financiers nécessaires, même si, dans le cas de la MAPI, la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par l'USMB.

3.6. Organisation de la conduite de projet

3.6.1. Modalités de la conduite de projet

Dès la programmation, l'USMB a constitué une équipe de portage de projet constituée du responsable du département LEA, du vice-président patrimoine et transition énergétique, du directeur de l'UFR LLSH (Lettre Langues Sciences Humaines), et des responsables des entité accueillis par La RUCHE.

Cette équipe de portage de projet est appuyée par les services de la direction du Patrimoine de l'USMB, constituée en équipe technique chargée du suivi de la réalisation du projet et de préparation à l'exploitation du bâtiment.

La conduite d'opération est assurée par les services du département de la Haute-Savoie avec une collaboration permanente pour la validation technique du projet avec les services de la direction du Patrimoine de l'USMB ainsi que le service construction du Rectorat.

3.6.2. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le département de la Haute-Savoie sollicitera le portage de la maîtrise d'ouvrage de cette opération complémentaire qui devrait donc lui être confiée. La conduite d'opération sera assurée par le Pôle Bâtiments et Moyens du département de la Haute-Savoie.

La direction du patrimoine de l'USMB assure l'interface entre la maîtrise d'ouvrage et l'équipe de portage de projet pour la validation fonctionnelle, ainsi que la validation technique du projet aux différentes étapes de la conception à la mise en service.

Cette interface est physiquement assurée au sein de l'USMB par un chargé de projet, M. Philippe ROGER et la direction du Patrimoine, Mme Véronique DEGLAIRE.

3.6.3. Principes d'organisation

L'Université, le Rectorat de la Région Académique et les financeurs s'accordent pour organiser différents points d'étapes tout au long de la phase de consultation, conception et de la réalisation de l'ouvrage jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement.

Phase programmation :

- Réunions techniques de montage au cours de l'élaboration du programme ;
- Réunion d'arbitrage et de validation du préprogramme ;
- Réunion de validation des objectifs environnementaux du projet ;
- Réunion d'arbitrage et de validation du programme technique détaillé.

Phase concours de maîtrise d'œuvre :

- Participation du Recteur d'académie et du président de l'USMB aux jurys de sélection des candidats et de sélection du projet final ;
- Participation de l'équipe de portage et de l'équipe technique de l'USMB, ainsi que du service construction du Rectorat pour analyser les projets.

Phase études de conception de maîtrise d'œuvre :

- Réunions de travail à chaque phase d'études de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de portage de projet et technique de l'USMB ;
- Réunion de validation des différentes phases de conception avec l'équipe de portage de projet et technique de l'USMB.

1% artistique :

- Préparation de la procédure en lien avec les services du Rectorat et de l'USMB ;
- Réunions du comité en présence d'un représentant de l'USMB et du Rectorat ;
- Sélection finale de l'œuvre et de l'artiste conjointement avec l'avis du Rectorat et de l'USMB, exploitant du futur bâtiment.

Phase travaux :

- Préparation du chantier avec les services de la direction du patrimoine de l'USMB ;
- Participation de l'équipe technique de suivi de projet de l'USMB aux réunions de chantier ;
- Points d'étapes du chantier avec l'équipe de portage de projet et de suivi technique de l'USMB.

Réception de l'ouvrage ;

- Réunions préalables avec les services utilisateurs et les services d'exploitation de l'USMB ;
- Réception de l'ouvrage conjointement avec les services techniques de l'USMB.

Suivi de l'année de parfait achèvement en partenariat entre le service de conduite d'opération du département de la Haute-Savoie et les services techniques d'exploitation de l'USMB.

En outre, seront organisées des réunions de maîtrise d'ouvrage regroupant l'ensemble des financeurs, la DRAI et l'USMB au moins 2 fois par an et aux étapes importantes du projet :

- Lancement de l'opération et validation du programme ;
- Validation finale du financement de l'opération à la fin des études d'Avant-Projet ;
- Point d'étape au moment de la construction ;
- Réception finale de l'opération.

3.6.4. Prestations en régie

Sans objet.

3.6.5. Prestations externalisées

Le service de la maîtrise d'ouvrage assurant la conduite d'opération sera accompagné par différents acteurs externes tout au long de la réalisation du projet :

- Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en programmation architecturale et technique ;
- Maîtrise d'œuvre de conception avec suivi des travaux ;
- OPC ;
- Contrôleur Technique ;
- Coordinateur SPS ;
- AMO divers (BIM, performance énergétique, QEB...).

3.7. Planning prévisionnel de l'opération

Etudes de programmation/faisabilité (TF + TO)	2017 / 2019
Lancement du concours ou marché de maîtrise d'œuvre	Février 2019
Notification maîtrise d'œuvre	2 juin 2020
Fin des études de conception (APS/APD, TF + TO)	Juillet 2020
Etudes de programmation La RUCHE	Juillet 2021
Finalisation PRO/DCE, TF TO et RUCHE	Mai 2022
Dépôt du permis de construire	28 janvier 2022
Lancement consultation travaux	Été 2022 : infructueux Relancée en février 2023
Notification des marchés de travaux	Juillet 2023
Lancement des travaux	Sept 2023
Complément CPER	Janvier 2023
Fin des travaux – livraison	Printemps 2026
Mise en service	Septembre 2026

4. ANNEXE 1 – TABLEAU DES COÛTS D'INVESTISSEMENT

USMB avec MOA déléguée au Département 74		Construction de la Maison de l'Action Publique et Internationale				
Budget global de l'opération						
				MAPI 2/La Ruche	MAPI 1	TOTAL toutes tranch
		Estimation DCE	05/04/2023	05/04/2023	05/04/2023	
1	TRAVAUX :	Mois M0	juil-22	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
1.1	Construction neuve ou restructuration			6 525 209,00	10 423 000,00	16 948 209,00
1.2	Provision pour fondations spéciales, démolitions, désamiantage...			nc	nc	nc
1.3	Aménagements extérieurs			568 000,00	412 000,00	980 000,00
1.4	Dévoisement de réseaux			nc	nc	nc
Total 1 :				7 093 209	10 835 000	17 928 209
2	HONORAIRES :					
2.1	Etudes préalables (Etat des lieux, Faisabilité, PTD, analyse Concours, suivi AVP...)		1,0%	70 932	108 350	179 282
2.3	Assistance à MOA		0,50%	35 466	54 175	89 641
2.4	Concours (base 4 concurrents, 3 indemnités ESQ-20% = Montant hono * 4% - 20%)		3	100 000	80 000	180 000
2.5	Maîtrise d'Œuvre (EXE, coordination SSI inclus)		10,00%	709 321	1 083 500	1 792 821
2.6	Missions complémentaires MOE (DIA/REL, CEM, MOB, SIGN...)		1,00%	70 932	108 350	179 282
2.7	OPC		1,10%	78 025	119 185	197 210
2.8	Coordination Sécurité et Protection de la Santé		0,30%	21 280	32 505	53 785
2.9	Contrôle Technique		0,30%	21 280	32 505	53 785
2.10	Contrôles étanchéité à l'air		forfait	10 000	10 000	20 000
Sous-total 2 :				1 117 236	1 628 570	2 745 806
Total 1+2 :				8 210 445	12 463 570	20 674 015
3	TOLERANCES ET PROVISIONS					
3.1	Tolérance phase ESQ/APS/APD		0,50%	nc	nc	nc
3.2	Provision pour dévolution des travaux		1,00%	nc	nc	nc
3.3	Tolérance Coût de Réalisation (marchés/fin tx)		1,50%	106 398	162 525	268 923
3.4	Provision pour aléas et imprévus, y compris avenant MOE		2,00%	141 864	216 700	358 564
3.5	Provision pour révisions des prix des travaux 4 % / an		12,00%	880 977	1 345 707	2 226 684
3.6	Provision pour révisions des prix de l'ingénierie sur x années (2%/an)		1,00%	9 363	14 302	23 665
Sous-total 3 :				1 138 602	1 739 234	2 877 836
Total 1+2+3 :				9 349 047	14 202 804	23 551 851
4	EQUIPEMENTS					
			forfait	243 667	500 000	743 667
Sous-total 4 :				243 667	500 000	743 667
Total 1+2+3+4 :				9 592 714	14 702 804	24 295 518
5	AUTRES DEPENSES					
5.1	Reprographie, Publicité, Jury		forfait	2 500	2 500	5 000
5.2	Huissier, Assurance DO, CCRD		2%	141 864	216 700	358 564
5.3	1% artistique		1%	70 932	108 350	179 282
5.4	Divers, raccordements		forfait	80 000	80 000	160 000
Sous-total 5 :				295 296	407 550	702 846
Total 1+2+3+4+5 :				9 888 010	15 110 354	24 998 364
-						
Surface Terrain (m²) :		10 437	BUDGET GLOBAL € HT :		9 888 010 €	15 110 354 €
Surface utile (m²) :		5 804	Taux TVA :		20%	20%
Surface de plancher (m²) :		6 739	BUDGET GLOBAL € TTC :		11 865 612 €	18 132 425 €
Ratio SDP/surface utile :		1,16	FINANCEMENT € TTC :		17 100 000 €	12 900 000 €
Coût total TTC/m² SU :		5 169 €	ECART € TTC :		5 234 388 €	-5 232 425 €
Coût total TTC/m² SP :		4 452 €	Global TTC / Travaux HT :		1,67	1,67
				CPER 15	CPER 14	

5. ANNEXE 2 – DELIBERATION USMB

6. ANNEXE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

6.1. Délibération du Département de la Haute-Savoie de confirmation de soutien financier (CPER15) et approbation du SDDUS

Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique de la Haute-Savoie 2023-2028

La Haute-Savoie jouit d'un ensemble d'établissements d'enseignement supérieurs et de structures de recherche permettant au territoire de renforcer son attractivité et son rayonnement, mais aussi de répondre aux enjeux de la vie étudiante haut-savoyarde ainsi qu'aux besoins du tissu économique local.

En définissant jusqu'en 2028 les orientations de la politique départementale en matière d'Enseignement Supérieur et ce en cohérence avec les stratégies nationale et régionale, le département inscrit son intervention dans le domaine de l'enseignement supérieur au cœur des grands enjeux de la transition économique, environnementale et industrielle, et au cœur de son projet politique.

Chiffres clés :

- 1 Université pluridisciplinaire : l'université Savoie Mont Blanc ;
- 6 Écoles supérieures d'ingénieur et de commerce : IPAC (2 sites en Haute-Savoie : Annecy et Ville-la-Grand), ITII (Annecy), UCLY (Annecy), ECORIS (2 sites en Haute-Savoie : Annecy et Gaillard) ;
- 3 Instituts de soins infirmiers : Epagny-Metz-Tessy, Ambilly, Thonon et 4 Instituts de formation d'aides-soignants (Rumilly, Epagny-Metz-Tessy, Ambilly, Thonon) ;
- 1 École supérieure d'Arts Annecy Alpes ;
- 1 École des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy ;
- 1 École nationale des industries du lait et des viandes à La Roche-sur-Foron ;
- 1 antenne Gobelins École de l'image ;
- Des Classes préparatoires aux grandes écoles pour les filières scientifique, économique, technologique et littéraire dans 2 lycées à Annecy et Argonay ;
- 72 BTS en Haute-Savoie rassemblant 3 136 élèves à la rentrée 2021.

Zoom sur l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) :

A l'échelle bi-départementale :

- 5 300 diplômés par an ;
- 7 composantes de formation : 3 UFR, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs et 1 IAE ;
- 18 unités de recherche dont 11 unités mixtes avec le CNRS, l'INRAE et l'IRD ;
- Un département dédié à l'innovation pédagogique : Accompagnement pédagogique, promotion de l'enseignement numérique et à distance pour la réussite des étudiants (APPRENDRE) ;
- Un Pôle touristique d'excellence : « Montagne Inventive » ;
- 3 campus des métiers et des qualifications : Mécanique connectée et fonctions support (campus d'excellence ; Passy-Cluses), Hôtellerie et tourisme de montagne (Thonon), Construction durable et innovante (Annemasse et Nord Isère) ;
- 3 campus connectés : Évian, Faverges-Seythenex, Bourg-Saint-Maurice.

Et plus spécifiquement sur le domaine universitaire d'Annecy :

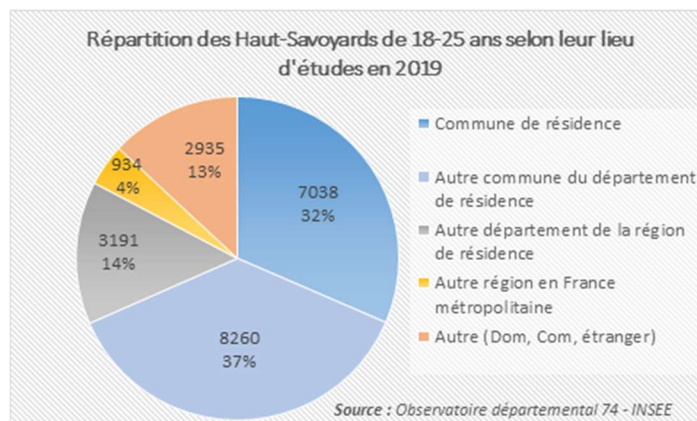
- 4 976 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 1 institut d'administration des entreprises : IAE Savoie Mont Blanc rassemblant 1154 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 1 institut universitaire de technologie : l'IUT Annecy rassemblant 2699 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 1 école d'ingénieur : Polytech Annecy rassemblant 668 étudiants à la rentrée 2021 ;
- 5 unités de recherche : l'IREGE, le LAPP, le LaPTh, le LISTIC et SYMME.

Elle obtient de bons résultats dans toutes ses missions :

- ✓ 1^{er} université française pour la mobilité sortante Erasmus depuis 2008 ;
- ✓ 1^{er} université française pour l'impact à deux ans des publications scientifiques (Hcéres, 2021) ;
- ✓ 58^e établissement au monde pour les collaborations internationales en recherche (Best global universities, 2022) ;
- ✓ 2^e université française pour les médailles dans les compétitions sportives mondiales (JO, X-Games, championnats du monde, universiades) ;
- ✓ Seule université pluridisciplinaire sans santé française à figurer dans le classement de Shanghai (801-900) ;
- ✓ Autour de la 10^e place en France pour la réussite étudiante ;
- ✓ Des taux d'insertion professionnelle systématiquement supérieurs aux moyennes nationales.

L'USMB est depuis 2020 membre fondateur de l'alliance européenne UNITA. *Universitas Montium. Universitas Montium* est une alliance de six universités dont l'objectif est de promouvoir une nouvelle forme de coopération à l'échelle européenne

En 2019, les établissements de Haute-Savoie accueillent 68% des 22 358 étudiants haut-savoyards.



Un Département de la Haute-Savoie engagé de longue date :

Le Département est un partenaire historique de l'ancrage territorial et de l'accompagnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Haute-Savoie. Il a joué un rôle essentiel et décisif dans la constitution du site haut-savoyard de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). En effet, le Département a apporté l'essentiel du foncier et a été le financeur majoritaire des constructions immobilières. Plus encore, il a apporté ses compétences techniques en assurant la maîtrise d'ouvrage de la construction de différents bâtiments tels que la Maison de la mécatronique ou l'extension de la bibliothèque universitaire. Par ailleurs, le Département contribue depuis de longues années au fonctionnement de l'USMB, en lien avec le Conseil Savoie Mont Blanc, pour soutenir des actions répondant aux enjeux locaux. Au-delà de l'USMB, le Département a accompagné les investissements de nombreuses structures d'enseignement supérieur :

- Ecole Supérieure d'Arts d'Annecy Alpes (ESAAA),
- Implantation de l'Université Catholique de Lyon (UCLY)
- Implantation de formations dans le domaine de l'image sur le site des Papeteries Image Factory
- Etc.

Depuis la Loi NOTRe, le Département, au titre de l'article L. 216-11 du Code de l'Education, peut, dans le cadre de son propre Schéma de développement universitaire et scientifique, et en cohérence avec les contrats pluriannuels d'établissement, contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur son territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires.

Le Département de la Haute-Savoie entend donc poursuivre et amplifier son action pour répondre aux enjeux de son territoire à travers son Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS) 2023-2028.

Celui-ci s'inscrit dans les nouvelles ambitions portées par le Département depuis le mois de juillet 2021, visant à s'engager dans une dynamique plus ambitieuse de développement au service des hauts-savoyards à travers cinq objectifs :

1. avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des hauts-savoyards,
2. veiller à l'excellence environnementale du Département et avoir une stratégie « bas-carbone »,
3. assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance - famille,
4. promouvoir l'image du Département, 1er partenaire des territoires,
5. renforcer la qualité du service public pour permettre la réalisation de notre projet pour la Haute-Savoie.

Ce SDDUS 2023-2028 s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 et s'appuiera fortement sur l'implication financière du Département dans le volet territorialisé pour la Haute-Savoie du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027.

L'ambition du SDDUS pour la Haute-Savoie est d'ancrer sur le territoire des structures d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence ouvertes sur l'international permettant de répondre à l'épanouissement du potentiel humain des étudiants, aux besoins du territoire et du tissu économique local. Le SDDUS doit contribuer à répondre tant aux besoins actuels que de préparer l'adaptation aux enjeux de mutation et de transition à venir.

Ainsi, le Département de la Haute-Savoie à travers sa politique propre articule son SDDUS autour de 3 axes :

I. Soutenir massivement l'investissement pour des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche de qualité

Il s'agit non seulement d'accompagner l'investissement dans des locaux et outils de qualité pour conforter l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur mais aussi d'ancrer sur l'ensemble du territoire des formations bénéficiant de structures adaptées pour l'épanouissement des étudiants au plus près des besoins du tissu économique local.

1.1 Campus d'Annecy de l'Université Savoie Mont Blanc : rénover l'existant et préparer l'avenir

Le Département poursuivra son accompagnement historique pour maintenir l'attractivité du Campus annécien de l'USMB et poursuivre son développement en soutenant les différents projets d'investissements.

⇒ **Projet Immobilier Prioritaire 2 : site d'accueil de l'IUT (tranche 1)**

Il s'agit de créer sur le Campus un site d'accueil, de vie et d'animation en rendant plus lisible les services aux étudiants et aux usagers. Espace polyvalent d'animation de campus, ce site d'accueil regroupera des activités de Vie Etudiante et de Campus, des associations ainsi que des services aux étudiants.

Coût prévisionnel : 5 M€ HT – **participation du Département : 2,5 M€** dont 2 M€ déjà engagés par délibération n°CP-2021-0707 du 18 octobre 2021.

⇒ **Rénovation de l'IUT phase 1 et phase 2**

Le maintien en état du parc immobilier est indispensable pour assurer l'attractivité du campus et les bonnes conditions de travail des étudiants, optimiser les coûts de fonctionnement et répondre aux enjeux de sobriété énergétique et « bas-carbone ». Cette opération consiste en une rénovation thermique, une mise en conformité et une adaptation fonctionnelle de l'IUT. Celle-ci se déroulera en 2 phases.

Phase 1, coût prévisionnel : 7 M€ HT – **participation du Département : 6 M€.**

Phase 2, coût prévisionnel : 10 M€ HT – **participation du Département : 10 M€.**

⇒ **Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI) phases 1 et 2**

La construction de la Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI) a pour objectif d'accueillir un ensemble de formations de langues étrangères et de management international. Le projet prévoit également la construction de la Ruche, lieu d'innovation entrepreneuriale, d'activités, d'idées, visant à favoriser les synergies croisées entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise et des collectivités locales sur un même lieu physique. La volonté de minimiser l'empreinte carbone du bâtiment et aboutir à une performance énergétique et environnementale élevée sont les fils conducteurs du projet.

Coût prévisionnel : 30 M€ - **le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et participera à hauteur de 18,1 M€.**

⇒ **Formation professionnelle et Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)**

Il s'agit de créer un bâtiment sur le Campus universitaire accueillant la formation professionnelle et l'Institut National Supérieur des Professeurs d'Ecole (INSPE) qui offrira des possibilités de rapprochement pédagogique et opérationnel de l'INSPE avec d'autres structures universitaires, ainsi que des infrastructures du CNRS et du CROUS.

Coût prévisionnel : 14 M€ HT – **participation du Département 4 M€.**

1.2 L'Ecole supérieure d'arts Annecy Alpes (ESAAA) - phase 2

L'Ecole Supérieure d'Arts Annecy Alpes (ESAAA), qui fait partie de l'ensemble des Marquisats à Annecy depuis 1993, propose une offre de formation allant du 1^{er} cycle (bac+3) au 3^{ème} cycle (bac+8). Il s'agit de poursuivre le projet de restructuration et de rénovation des bâtiments du site classés « Patrimoine du XX^{ème} siècle », afin de permettra à l'ESAAA de disposer de locaux suffisants en surface et adaptés pour dispenser correctement son enseignement, et développer des projets innovants. Coût prévisionnel : 6 M€ - **participation du Département : 2,4 M€.**

1.3 Rayonner sur l'ensemble du territoire

Le Département soutiendra les projets permettant de mailler le territoire de structures d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

⇒ l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) de Thonon

Ce projet consiste en la rénovation et l'aménagement des bâtiments existants et en la création d'une extension sur le site de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) de Thonon. Il permettra de développer le projet LACS (Laboratoire d'Accueil, Formation Continue et Service) qui vise à créer une dynamique de coopération tant pour les aspects liés à l'accès au lac et aux moyens de prélèvements, que pour les stages d'étudiants et des résidences de chercheurs. Ainsi sera développé un ensemble de plateformes d'analyses environnementales, de services et de formation, tournées vers un objectif double de recherche scientifique de haut niveau mais aussi de partenariat et de co-construction de recherches avec des partenaires multiples et non académiques.

Coût prévisionnel : 4 M€ - **participation du Département : 2 M€.**

⇒ ZAC Etoile Annemasse « Grand Forma ».

Pour mémoire, le Département s'est engagé par délibération n°CP-2021-0440 du 7 juin 2021, hors CPER, en faveur de la construction du Pôle de formations supérieures « Grand Forma » sur la ZAC Etoile Annemasse-Genève. Ce projet vise à accueillir une offre de formations spécifiques répondant aux besoins des entreprises, notamment des métiers en tensions.

Coût prévisionnel : 5,357 M€ - **participation du Département : 1 M€.**

Ainsi, c'est plus de 45 M€ que le Département prévoit d'investir en faveur des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche de Haute-Savoie.

II. Accompagner le développement de projets de recherche et de transfert de technologie répondant aux enjeux du territoire

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des actions répondant aux écosystèmes clés de la Haute-Savoie :

- Mécanique de précision, mécatronique, robotique ;
- Industries créatives / images en mouvement ;
- Industrie du sport outdoor ;
- Tourisme.

A cet effet, le Département souhaite poursuivre son soutien aux activités de recherches de l'USMB autour de 5 actions prioritaires :

- Cofinancement d'allocation de recherche ;
- Soutien aux projets de recherches des laboratoires ;
- Appui au transfert de technologie entre les laboratoires et les entreprises du territoire ;
- Soutien aux plateformes technologiques ;
- Appui à la documentation.

III. Rapprocher les étudiants du monde de l'entreprise, leur ouvrir une fenêtre sur l'international

L'enjeu de l'enseignement supérieur est d'aller au-delà de la formation académique des étudiants. Cette période charnière dans une vie est pour eux l'occasion de s'ouvrir sur l'international et le monde de l'entreprise. Il conviendra d'accompagner les initiatives favorisant l'employabilité des étudiants et le goût de l'entrepreneuriat en réponse à leurs aspirations, et aux besoins tant du tissu économique local que de nos entreprises rayonnant à l'international.

Le Département souhaite contribuer à offrir aux étudiants les meilleures conditions dans leurs parcours de formation par différents leviers :

- l'information pour un choix éclairé de leur cursus en favorisant les liens avec les collèges et les établissements du secondaire à destination des élèves et leurs parents, et à destination des enseignants et personnels d'encadrement ;
- l'ouverture sur le monde de l'entreprise : entrepreneuriat étudiant et rapprochement étudiants-entreprises pour l'innovation ;
- l'accompagnement des formations professionnalisantes répondant aux besoins des entreprises, notamment dans les secteurs en tension ;
- l'accompagnement des actions favorisant l'ouverture du personnel enseignant et des étudiants sur l'international.

Au-delà de l'action des établissements d'enseignement supérieur, il conviendra de s'appuyer sur les structures bénéficiant d'une expérience de longue date.

Le Club des entreprises de l'USMB, créé en 1991, mobilise entreprises et institutions avec pour objet de connecter le monde de l'entreprise avec celui de l'université en activant trois grands leviers :

- l'apport de compétences issues des entreprises pour favoriser la professionnalisation de l'enseignement ;
- la promotion des filières de l'université auprès des entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, via les stages et l'alternance ;
- la création de collaborations en réseaux grâce à des événements transversaux, pour diffuser une culture de l'entreprise à l'université.

La Fondation partenariale USMB rassemble des entreprises, des collectivités locales et l'université Savoie Mont Blanc dans une perspective de développement territorial. Elle a pour objet de :

- développer des synergies et partenariats, et favoriser les échanges d'expérience et de compétences entre l'USMB et le monde socio-économique dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation afin de permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets stratégiques sur de filières prioritaires d'avenir, en lien avec les territoires, en particulier de Savoie Mont Blanc et ses acteurs ;
- promouvoir la notoriété, le rayonnement et l'attractivité de l'USMB sur le plan national et international ;
- contribuer à la valorisation de la recherche de l'USMB, à la diffusion et au transfert de connaissances ;
- soutenir l'USMB et accompagner une réflexion commune dans la mise en place de projets endogènes structurants, permettant de faciliter son développement et d'améliorer son organisation pour faire face aux enjeux présents et à venir.

Enfin, à travers ses autres politiques le Département peut également intervenir en faveur des étudiants pour améliorer leur quotidien:

- par le schéma départemental de l'habitat, le Département peut soutenir la production de logement social dont les résidences sociales pour étudiants ;
- par l'action de la Maison Départemental des Personnes Handicapées, interventions en faveur des étudiants porteurs de handicap ;
- etc.

Les réalisations, projets et objectifs identifiés dans ces documents stratégiques constituent les fondements de l'engagement du Département en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Conseil Départemental s'autorisera à faire évoluer et adapter ses interventions en fonction des besoins exprimés dans le temps par les acteurs et partenaires ainsi que par la population haut-savoiarde.